



# 2007

— Rapport  
financier



# Agenda 2008



**22 avril**

Assemblée générale\* à Paris



**13 mai**

Communication de l'activité  
du 1<sup>er</sup> trimestre 2008



**21 mai**

Réunion d'actionnaires à Montpellier



**16 juin**

Réunion d'actionnaires à Lille



**26 juin**

Réunion d'actionnaires à Amiens



**1<sup>er</sup> août**

Communication de l'activité  
du 1<sup>er</sup> semestre 2008



**26 août**

Communication du résultat  
semestriel 2008



**11 septembre**

Réunion d'actionnaires  
à Aix-en-Provence



**25 septembre**

Réunion d'actionnaires à Rennes



**14 et 15 octobre**

Salon Patrimonia à Lyon



**17 et 18 octobre**

Forum de l'investissement  
et du placement à Paris



**6 novembre**

Communication de l'activité  
des neuf premiers mois 2008



**6 et 7 novembre**

Forum de l'investissement  
et du Placement à Nice



**21 et 22 novembre**

Salon Actionaria à Paris



**27 novembre**

Réunion d'actionnaires à Lyon

\*Le vote par correspondance est possible  
sur le site Internet [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)  
rubrique "actionnaire".

## Où trouver l'information sur CNP Assurances

### Toutes les informations disponibles sur [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)

Ce site Internet permet de découvrir CNP Assurances, ses métiers, son actualité, sa saga publicitaire et, bien sûr, toutes les informations financières. Les rubriques "infos financières" et "actionnaires" permettent de trouver et de télécharger les informations sur, notamment :

- le cours de l'action,
- les chiffres clés,
- les communiqués financiers,
- les rapports annuels et semestriels (format flash avec index),
- les présentations faites aux analystes,
- un résumé de l'Assemblée générale.

La rubrique "contact" permet une relation directe via le courrier électronique en écrivant un courriel à :

**[actionnaires@cnp.fr](mailto:actionnaires@cnp.fr)**

Une lettre intitulée "Actu actionnaires" est envoyée par e-mail chaque mois sur inscription dans l'une des sous-rubriques dédiées aux actionnaires.

### Des éditions financières complètes

*Le Rapport annuel*, le *Rapport semestriel*, le *Guide de l'Assemblée générale*, la *Lettre aux actionnaires* (informations trimestrielles), le *Guide de l'actionnaire...* sont mis à la disposition des personnes intéressées sur simple demande.

### Un Numéro Vert dédié aux actionnaires

Ce numéro  **0 800 544 544** permet de connaître, en temps réel, le cours du titre CNP, ainsi que la valeur des indices de référence et propose l'accès à un journal téléphonique mis à jour toutes les deux semaines. Les actionnaires peuvent également, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, joindre des téléconseillers pour obtenir des renseignements sur la Société. Depuis mars 2007, les conseillers peuvent également enregistrer les demandes d'adhésion au Cercle, les demandes de documentation financière, les inscriptions aux diverses manifestations et les changements d'adresse.

### CNP Trésor : des démarches facilitées

→ **Un numéro unique :**

 **0 810 563 563**

PREMIER D'APPEL LOCAL

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi de 8 h à 13 h, pour répondre à toutes les questions concernant les contrats des assurés et prendre rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

→ **Un accès Internet via [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) :**

la rubrique "espace CNP Trésor" du site Internet [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) présente les produits et services et permet d'organiser une rencontre avec un conseiller CNP Trésor.

# Sommaire /

---

2	<b>Rapport de gestion du Conseil d'administration</b>	73	<b>Rapport du Président du Conseil d'administration</b>
2	Faits marquants	94	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration</b>
4	L'activité	95	<b>Valeur intrinsèque (<i>embedded value</i>)</b>
15	Comptes consolidés	103	<b>Comptes consolidés</b>
18	Comptes sociaux de CNP Assurances	229	<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>
20	Perspectives de développement	231	<b>Comptes sociaux (extraits)</b>
20	Le contrôle interne	236	<b>Rapport spécial des Commissaires aux comptes</b>
31	Le développement durable	242	<b>Renseignements de caractère général</b>
37	Le gouvernement d'entreprise	265	<b>Tableau de concordance du document de référence</b>
38	Tableau récapitulatif des délégations données par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration	268	<b>Implantations de CNP Assurances</b>
39	Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolution		
45	Organes d'administration et de direction		

# — Rapport de gestion

## du Conseil d'administration

### 1 FAITS MARQUANTS

#### 1.1 Premier semestre

Réalisation d'une augmentation de capital de CNP Assurances et signature d'un avenant au pacte d'actionnaires

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2006 et destinée à financer en partie l'acquisition d'Écureuil Vie a été lancée le 8 janvier 2007 et a rencontré un grand succès avec un taux de souscription de 185 %. Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 699 613 108,65 €. La Caisse des Dépôts et Sopassure ont suivi l'opération pour leur quote-part. Le nombre d'actions de CNP Assurances a ainsi été porté à 148 537 823. Préalablement, le 8 janvier 2007, les actionnaires de référence ont signé un avenant au pacte de 1998 modifié, dont l'échéance est désormais fixée au 31 décembre 2015.

Finalisation du rachat d'Écureuil Vie

CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne ont finalisé le 20 février 2007 l'achat par CNP Assurances des 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par le Groupe Caisse d'Épargne. Cette opération envisagée par le protocole d'accord de sortie de la Caisse des dépôts et consignations du capital de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) s'est conclue conformément aux accords signés par CNP Assurances et la CNCE. Le prix de 1 406 M€ a été ajusté, selon le dispositif annoncé pour tenir compte des conséquences sur l'actif net réévalué de l'évolution des marchés financiers. Ce calcul, opéré à la date du 16 février 2007, a conduit à une fixation du prix d'acquisition final à 1 404,782 M€.

Finalisation du rachat de 94 % de Skandia Vida en Espagne

Après avoir obtenu les autorisations réglementaires requises en Espagne, CNP Assurances a finalisé le 4 avril 2007 l'accord annoncé, le 20 décembre 2006,

avec Skandia Insurance Company Ltd, pour le rachat de sa part de 94 % dans la société d'assurances espagnole Skandia Vida SA de Seguros y Reaseguros ("Skandia Vida"), pour un montant de 79,2 M€.

Skandia Vida a pris le nom de CNP Vida.

Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances et Conseil de surveillance du 25 avril 2007

Après avoir approuvé les comptes, l'affectation du résultat bénéficiaire et la fixation du dividende à 2,30 € par action, l'Assemblée a renouvelé les mandats des sept membres du Conseil de surveillance de CNP Assurances et désigné un nouveau membre proposé par la Caisse des Dépôts comme le prévoyait l'avenant au pacte d'actionnaires signé le 8 janvier 2007.

Le Conseil de surveillance, dans sa nouvelle configuration, a ensuite reconduit son Président et son Vice-Président. Consécutivement, le Conseil de surveillance a également reconduit l'ensemble des membres du Directoire et des mandataires sociaux.

Attribution gratuite d'actions CNP Assurances aux salariés

Le Directoire de CNP Assurances a décidé le 7 juin 2007 de faire usage pour la deuxième fois de l'autorisation de l'Assemblée générale du 7 juin 2005, et d'attribuer gratuitement environ 53 000 actions aux salariés sous contrat de travail à durée indéterminée à l'exception des salariés cadres de direction et des mandataires sociaux.

Ce plan d'attribution gratuite d'actions fait suite au plan mis en place en 2006, conçu sur les mêmes modalités.

Au terme de la période d'acquisition de deux ans, respectivement en 2008 et 2009, les salariés attributaires disposeront de 45 actions CNP Assurances.

## 1.2 Deuxième semestre

### Changement de gouvernance

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2007 a approuvé le changement de gouvernance du groupe CNP Assurances. Ce changement se traduit par le passage d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance à une société anonyme avec Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a désigné parmi les administrateurs son Président, M. Edmond Alphandéry, et M. Gilles Benoist en qualité de Directeur général.

### Évolution de l'actionariat

Suite aux termes de l'avenant au pacte d'actionnaires du 8 janvier 2007, permettant à la CDC de monter à hauteur de 40 % dans le capital de la CNP, la CDC a acheté sur le marché des actions CNP portant sa participation à 39,21 % du capital le 10 juillet 2007. À cette date, la part de Sopassure (Caisses d'Épargne et Banque Postale) était de 35,48 %, et celle de l'État de 1,09 %.

Le 8 novembre 2007, l'AMF a rendu publique l'information faite auprès de ses services, par la Caisse des Dépôts de l'augmentation de sa part dans le capital de CNP Assurances. Selon les accords repris dans le pacte des actionnaires, la Caisse des Dépôts détient maintenant 39,99 % du capital et des droits de vote de CNP Assurances.

### Confirmation de la notation AA de CNP Assurances par Standard and Poor's

Standard and Poor's a confirmé en novembre 2007 sa notation AA, perspective stable, après une due diligence portant notamment sur la solvabilité et les risques du Groupe.

L'agence a par ailleurs souligné la forte position de CNP Assurances sur le marché, la qualité de ses actifs et de sa gestion actif/passif, la solidité de son actionariat et la progression de ses marges en 2006.

Par ailleurs, Standard and Poor's a indiqué qu'elle ne s'attendait pas à ce que CNP Assurances soit affectée par la crise des crédits hypothécaires américains à risques (*subprimes*).

À cette occasion, CNP Assurances a fourni au marché en novembre des informations complètes relatives aux produits de titrisation détenus dans ses portefeuilles de placements.

### Assemblée générale de CNP Assurances du 18 décembre 2007 approuvant la fusion avec Écureuil Vie

L'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances qui s'est réunie le 18 décembre 2007 sous la présidence de M. Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration, a approuvé l'opération de fusion-absorption de la société Écureuil Vie par CNP Assurances arrêtée par le Conseil d'administration de CNP Assurances du 11 septembre 2007.

Cette proposition résultait du souhait de parfaire l'unicité du modèle d'affaires de CNP Assurances entre ses deux partenaires principaux en France, La Banque Postale et le Groupe Caisses d'Épargne.

La mutualisation de la gestion financière des portefeuilles, l'amélioration de la sécurisation de la performance ainsi que la simplification de certains processus ont motivé cette fusion.

## 1.3 Événements post-clôture

### Approbation par le Conseil d'administration du plan stratégique 2008-2012

Le Conseil d'administration de CNP, réuni le 15 janvier 2008, a approuvé à l'unanimité le plan stratégique 2008-2012 en fixant au Groupe une politique ambitieuse de développement à l'horizon 2012 avec :

- quasi-doublement de son résultat brut d'exploitation ;
- le doublement de la valeur des affaires nouvelles.

Pour y parvenir, CNP Assurances se fixe quatre objectifs :

- le maintien de la part de marché actuelle sur le marché français de l'assurance de personnes ;

- une progression de la rentabilité du Groupe par l'amélioration du mix produits vers les secteurs à meilleure marge, et de l'efficacité opérationnelle par réduction du coefficient d'exploitation ;
- une forte croissance organique des filiales étrangères grâce à leur surperformance sur des marchés dynamiques ;
- un doublement du montant des opérations de croissance externe hors de France soit environ 2 Md€ relatives et permettant d'atteindre, en fin de période, un tiers du chiffre d'affaires à l'international. Les zones prioritaires de développement restent l'Amérique du Sud, l'Europe du Sud et l'arc méditerranéen.

Ce plan est réaliste : il s'appuie sur le modèle d'affaires de CNP Assurances qui a d'ores et déjà fait ses preuves en France et à l'étranger. Ce modèle repose sur ses puissants réseaux partenaires, sur sa gouvernance et aussi sur la qualité reconnue de sa gestion financière et de ses actifs, qui ne possèdent quasiment pas d'exposition aux crédits hypothécaires américains à risque. La solidité du Groupe permet d'envisager une grande résistance à un environnement défavorable, aussi bien quant à l'évolution de l'activité économique qu'en cas de choc sur les marchés financiers.

Formalisation du cadre du nouveau partenariat entre CNP Assurances et UniCredit

Les Conseils d'administration de CNP Assurances et UniCredit ont approuvé en janvier 2008 les termes d'un accord entre leurs groupes concernant les amendements à apporter aux accords relatifs à leur filiale commune, CNP Capitalia Vita (CCV) renommée CNP UniCredit Vita.

Le 17 février 2005, CNP Assurances a acquis 57,5 % de Fineco Vita, devenue CNP Capitalia Vita, le groupe Capitalia conservant 38,8 %. CCV était liée par un accord de distribution exclusive à long terme avec les banques du groupe Capitalia (Banca di Roma, Banco di Sicilia, Bipop Carire et Fineco Bank), accord accompagné au moment de l'acquisition d'un pacte d'actionnaires.

À la suite de la fusion-absorption de Capitalia par le groupe UniCredit, et afin de répondre aux ambitions

de rationalisation et de développement de la Banque en Italie, tout en favorisant la croissance et en augmentant la compétitivité et la valeur de la filiale commune, les modalités de mise en œuvre de la future coopération reposent sur les principes suivants :

- maintien global du potentiel de distribution de CNP UniCredit Vita dans le nouveau schéma organisationnel du groupe UniCredit, avec un périmètre de distribution exclusive, à définir, constitué de Banca di Roma et Banco di Sicilia ;
- mise sur le marché, dès janvier 2008, d'une gamme de produits flexible, cohérente avec le reste de l'offre assurance vie du groupe UniCredit et avec sa politique marketing globale, qui privilégie les produits *Unit-linked* par rapport aux *Index-linked*. Par ailleurs, CNP UniCredit Vita continuera son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels.

## 2\_L'ACTIVITÉ

### 2.1\_L'environnement économique et financier

Au premier semestre 2007, malgré un ralentissement perceptible aux États-Unis, l'économie mondiale continuait à s'inscrire dans une perspective de croissance dans toutes les régions du monde, basée notamment sur la complémentarité entre les pays industrialisés et émergents. L'éclatement de la crise du marché hypothécaire à risque américain et la crise de liquidité qui l'a suivie en août 2007 ont conduit à des changements majeurs dans les politiques monétaires.

Dans la première partie de l'année 2007, ces politiques étaient centrées sur des problématiques inflationnistes résultant des tensions sur les marchés des matières premières, de l'énergie et des produits de base alimentaires. L'évolution de l'inflation sous-jacente a contribué au maintien par les autorités monétaires américaines des taux directeurs à un niveau élevé, d'autant que le marché du travail montrait une bonne résistance au ralentissement de l'activité immobilière et que l'économie avait connu un rebond significatif au deuxième trimestre 2007.

---

De son côté, la politique de la Banque centrale européenne, en ligne avec la résurgence de l'inflation, s'orientait vers un resserrement monétaire graduel.

L'évolution défavorable du niveau général des taux d'intérêt et le resserrement des conditions de crédit a conduit à la hausse du taux de défaut des emprunteurs résidentiels américains pour lesquels les conditions d'attribution des prêts étaient au-delà des normes bancaires classiques (crédits subprime). Il en est résulté un large mouvement d'aversion au risque alimenté par la part très importante des crédits subprime titrisés et par l'incapacité des marchés à localiser des pertes dispersées dans un volume important de dérivés de crédit.

Au second semestre, la phase d'ajustement a été brutale : les produits à risque (actions, actifs de titrisation) ont été délaissés au profit des titres d'État (obligations ou bons du Trésor) dont la forte demande s'est traduite par d'importantes baisses de taux d'intérêt. Ce changement radical de la perception des risques a eu un effet majeur sur la valorisation d'un grand nombre d'actifs provoquant une grave crise de liquidité. Les investisseurs ont rejeté massivement et sans distinction l'ensemble des actifs risqués, entraînant l'incapacité des banques à se refinancer et à refuser les prêts non sécurisés, et contraignant ainsi les banques centrales à intervenir massivement dès le 9 août 2007 sur le marché interbancaire en débloquent les fonds d'urgence et en assouplissant les taux directeurs.

Bien que l'abrupte réévaluation des risques par les marchés ait été davantage amplifiée par un climat d'incertitude profonde que par une dégradation des fondamentaux économiques, la liquidité du marché interbancaire est restée durablement dépendante des interventions des banques centrales durant le second semestre. En conséquence, la frilosité exacerbée des banques a entraîné une contraction significative de l'accès au crédit.

Face au risque d'un ralentissement majeur de l'économie, les autorités américaines ont réagi rapidement en abaissant les taux directeurs de 75 points de base en six mois et en injectant des liquidités.

Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a dû faire face à deux problématiques divergentes, avec d'un côté des pressions inflationnistes persistantes et de l'autre, les effets combinés du ralentissement de la croissance américaine, de l'appréciation de l'euro et l'impact du resserrement du crédit sur la consommation, principal facteur de la croissance. Ces problématiques ont été abordées distinctement, avec des injections de liquidités pour répondre au risque d'assèchement du crédit et un statu quo monétaire pour répondre au thème de l'inflation. De fait, les taux courts ont dépassé les taux à long terme en Europe, ainsi l'OAT 10 ans se situait à 4,456 % au 31 décembre 2007 et l'Euribor 3 mois à 4,684 %.

Au final, la croissance mondiale aura été en 2007 plus importante que prévu, les fondamentaux macroéconomiques montrant une réelle résistance au choc financier. La crise de liquidités a accentué fortement le ralentissement de l'économie américaine sans pour autant la précipiter en récession et la forte croissance des pays émergents a compensé en partie le ralentissement à l'œuvre dans les économies occidentales.

Ce climat d'incertitudes économiques et financières, qui a favorisé le maintien à un niveau élevé du taux d'épargne des ménages français, a affecté leur comportement d'épargne financière.

Les flux nets de placements en titres de marchés restent très limités. Les ménages sont restés très prudents vis-à-vis des marchés boursiers qui ont connu une grande volatilité (le CAC 40 termine l'année à 5 614,08 points après un plus bas à 5 217,70 points en août 2007 et un plus haut à 6 168,15 points en juin 2007). Les inquiétudes liées à la crise des subprimes ont renforcé ces réticences et ont conduit à une décollecte sur les actions et les OPCVM longs.

Les flux de placements liquides sont restés très élevés par rapport à 2006 mais les arbitrages ont été différents. Les flux sur dépôts à vue ont été faibles, la forte hausse des taux courts accroissant le coût d'opportunité de détention de ces actifs. Les flux sur livrets A et assimilés

ont progressé, la rémunération du livret A a été portée à 3 % en août et les livrets de développement durable ont vu leur plafond relevé. En revanche, les flux sur livret bancaire se replient fortement, leur rémunération après impôt étant limitée. Par ailleurs, les OPCVM monétaires ont souffert des déboires de certains fonds monétaires dynamiques, en partie investis en titres garantis par des crédits subprime.

De fait, les ménages ont largement arbitré en faveur des dépôts à terme et des contrats d'assurance vie. L'assurance vie a toutefois marqué un léger repli par rapport à 2006. En effet, les flux en provenance de la décollecte sur les PEL sont devenus moins importants, et le taux de transformation en assurance vie a été inférieur à celui de 2006 en raison de l'attractivité des rendements de l'épargne liquide.

## 2.2 Activité CNP Assurances

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe CNP Assurances s'établit sur 2007 à 31 529,5 M€, en baisse de 1,4 % et de 1,9 % à taux de change et périmètre constants, c'est-à-dire hors CNP Vida en Espagne, consolidée depuis le 5 avril 2007. Cette évolution se décompose en une baisse de 3,1 % en France et une hausse de l'activité de 9,8 % hors de France.

En France, le marché de l'assurance vie et capitalisation s'établirait en 2007 en normes françaises, selon les estimations de la FFSA, à 136,4 Md€, en baisse de 3 % par rapport à 2006, et en baisse de 18 % sur la collecte nette qui reste toutefois au niveau très élevé de 53,4 Md€. Cette baisse du marché français s'explique comme prévu par de moindres transferts de plans d'épargne logement et aussi par la concurrence des produits d'épargne plus liquides. Sur 2007, l'impact négatif de la diminution des transferts de PEL représenterait une baisse de croissance de plus de 4 points selon les estimations

de la FFSA, c'est-à-dire que, hors effet PEL, le secteur serait en croissance de plus de 1 %. D'autre part, le relèvement des taux d'intérêt à court terme a augmenté l'attractivité des produits d'épargne courts et notamment depuis le début du second semestre comme le montre l'évolution des encours des dépôts à terme de moins de deux ans (accroissement de 20 Md€ entre novembre 2006 et novembre 2007, soit +80 %). Par ailleurs, les versements en UC sont en légère baisse sur 2007 (-1 % à 34,6 M€).

La collecte de CNP Assurances en France sur le secteur vie et capitalisation en normes françaises a connu, avec une baisse de 3,4 % sur 2007, une évolution globalement en ligne avec celle du marché français. Elle est moins favorable que celle des réseaux d'assurance (+5 %) mais bien meilleure que celle des réseaux de bancassurance (-7 %). La meilleure performance de CNP en 2007 par rapport aux bancassureurs s'explique notamment par le fait que seul le réseau des Caisses d'Épargne avait bénéficié de transferts de PEL organisés en 2006. En revanche, les transferts élevés effectués par la Banque Postale et CNP Trésor fin 2006 sur la base de l'amendement Fourgous ont créé un effet base défavorable, notamment sur le quatrième trimestre 2007, ce qui explique la décélération de l'activité sur cette période. Par ailleurs, la collecte nette de CNP baisse en France en 2007 de 19,9 %, soit à un niveau légèrement supérieur à l'ensemble du marché.

Enfin, le taux d'UC de CNP en France est en croissance sur un an même si le volume d'activité est en légère baisse (-1,4 %), à un rythme parallèle à celui du marché français et atteint 3 918,3 M€ en IFRS (4 068,8 M€ en normes françaises). Au total, sur l'ensemble du Groupe, la collecte en UC reste en hausse de 1,6 % sur un an et s'élève à 7 360 M€. Enfin, les encours progressent en 2007 sur un rythme annuel de 8 % hors évolution de la PB différée, c'est-à-dire en ligne avec la progression du marché français.

Par secteur d'activité

### Évolution générale

L'évolution totale au 31 décembre 2007 est la suivante en normes IFRS :

En M€ Chiffre d'affaires	IFRS				
	31/12/2007	31/12/2006	Évolution (en %)	Hors CNP Vida change constant 31/12/2007 <sup>(1)</sup>	Évolution (en%) hors CNP Vida/N-1 change constant
Épargne	24 819,0	25 687,0	-3,4	24 709,7	-3,8
Retraite	2 155,5	2 148,1	+0,3	2 125,6	-1,0
Prévoyance	1 520,5	1 449,5	+4,9	1 514,5	+4,5
Couverture de prêts	2 399,8	2 112,3	+13,6	2 395,4	+13,4
Santé	288,7	271,9	+6,2	288,7	+6,2
Domage aux biens	346,1	320,7	+7,9	338,2	+5,4
<b>Total</b>	<b>31 529,6</b>	<b>31 989,5</b>	<b>-1,4</b>	<b>31 372,1</b>	<b>-1,9</b>

(1) Cours de change au 31 décembre 2006.

Cours moyen retenu pour le Brésil :	au 31 décembre 2007	1 € = 2,65961 BRL
	au 31 décembre 2006	1 € = 2,76801 BRL

Le chiffre d'affaires de l'Espagne CNP Vida a été pris uniquement à partir du deuxième trimestre 2007.

La croissance est plus élevée sur la couverture de prêts, le dommage aux biens, la santé et la prévoyance.

La contribution de CNP Vida, la nouvelle filiale espagnole, est de 112,9 M€ dont 108,5 M€ en épargne et 4,1 M€ en retraite.

### Épargne

Pour le secteur de l'épargne, l'activité s'est ralentie au quatrième trimestre (-19%), notamment en raison de la réduction de plus de moitié des transferts Fourgous réalisés par les réseaux en France, ce qui porte sur l'année 2007 la baisse d'activité sur ce secteur à 3,4% et 3,8% à périmètre et change constants.

La contribution de la nouvelle filiale espagnole CNP Vida est de 108,5 M€.

### Retraite

Le chiffre d'affaires des produits retraite est stable (+0,3%). Ceci résulte d'une diminution en France (-10%) et en Italie (-8%), mais d'une forte croissance de ce secteur au Brésil (+38%).

Le chiffre d'affaires des contrats retraite individuels lancés en France depuis 2004 s'élève à 468,4 M€ (+21,6%) dont 113,5 M€ pour les PERP et 32,9 M€ pour Solésio Préfon.

### Prévoyance

L'activité en prévoyance progresse sur l'année de 4,9% malgré un ralentissement en fin d'année.

Cette hausse provient du Brésil (+24%), en France de l'activité de la Banque Postale via La Banque Postale Prévoyance (nouveau nom d'Assurposte), qui représente une contribution de 160 M€ (+58%) qui compense un léger effritement de la prévoyance collective sur le secteur des clientèles collectives (entreprises et collectivités locales).

### Couverture de prêts

Le chiffre d'affaires couverture de prêts représente 2 399,8 M€. Il progresse au rythme très soutenu de 13,6% sur l'année, et de 22,6% sur le seul quatrième trimestre.

En France, la hausse de l'activité est de 9,3% sur l'année, elle intègre le démarrage en février 2007

d'un contrat emprunteur en coassurance à 50 % avec Natixis Assurances sur quatre Banques Populaires. Ce contrat couvre quatre nouvelles Banques Populaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'assurance emprunteur démarrée en 2003 avec Cofidis hors de France représentée en 2007 92,1 M€ (+ 30 %).

Enfin, les succursales italiennes et espagnoles qui ont démarré leur activité en 2005 ont contribué pour 52,7 M€ au chiffre d'affaires de CNP Assurances en 2007 (+ 2,2 %).

#### Santé

Le chiffre d'affaires de l'activité frais de soins de santé représente 288,7 M€ (+ 6,2 %).

#### Dommmages aux biens

L'activité dommages aux biens représente 346,1 M€, soit une augmentation de 7,9 % (+ 5,4 % à change constant). Cette activité concerne les filiales portugaises (141,7 M€) et brésiliennes (204,5 M€).

Par pays et par réseau distributeur

#### Chiffre d'affaires consolidé de CNP Assurances par centres de partenariats au 31 décembre 2007

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2007 En M€	31/12/2006 En M€	Évolution En %	31/12/2007 En M€	31/12/2006 En M€	Évolution En %
La Banque Postale <sup>(1)</sup>	12 015,4	12 073,0	- 0,5	12 023,7	12 083,4	- 0,5
Caisse d'Épargne	10 200,1	10 741,3	- 5,0	10 204,6	10 746,6	- 5,0
CNP Trésor	862,8	982,5	- 12,2	877,4	1 006,9	- 12,9
Établissements financiers France <sup>(2)</sup>	1 396,3	1 278,1	+ 9,2	1 396,3	1 278,1	+ 9,2
Mutuelles	855,1	961,1	- 11,0	855,1	961,1	- 11,0
Entreprises et collectivités locales <sup>(1)</sup>	1 616,0	1 713,2	- 5,7	1 739,1	1 859,8	- 6,5
Autres réseaux	82,2	139,8	- 41,2	82,2	139,8	- 41,2
<b>Total France</b>	<b>27 027,9</b>	<b>27 889,0</b>	<b>- 3,1</b>	<b>27 178,4</b>	<b>28 075,7</b>	<b>- 3,2</b>
Global (Portugal)	174,6	185,3	- 5,8	180,2	185,3	- 2,8
CNP Seguros de Vida (Argentine) <sup>(3)</sup>	5,2	3,7	+ 39,5	5,2	3,7	+ 39,5
CNP Vida (Espagne)	112,9	-	-	112,9	-	-
Caixa Seguros (Brés il) <sup>(3)</sup>	1 145,6	887,5	+ 29,1	1 407,2	1 086,2	+ 29,5
CNP Capitalia	2 918,6	2 901,6	+ 0,6	3 133,8	3 059,6	+ 2,4
Établissements financiers étrangers	92,1	70,8	+ 30,0	92,1	70,8	+ 30,0
Succursales	52,7	51,5	+ 2,2	52,7	51,5	+ 2,2
Autres (étranger)	0,1	0,1	- 25,0	0,1	0,1	- 25,0
<b>Total étranger</b>	<b>4 501,8</b>	<b>4 100,5</b>	<b>+ 9,8</b>	<b>4 984,2</b>	<b>4 457,2</b>	<b>+ 11,8</b>
<b>Total</b>	<b>31 529,5</b>	<b>31 989,5</b>	<b>- 1,4</b>	<b>32 162,4</b>	<b>32 532,9</b>	<b>- 1,1</b>

(1) Reclassement de Préfon Banque Postale entre La Banque Postale et entreprises et collectivités locales pour 28,5 M€ à fin décembre 2006.

(2) Hors Cofidis étranger.

(3) Cours de change moyen Argentine : 1 € = 4,32974 pesos Brésil : 1 € = 2,65961 BRL

### En France

Sur l'ensemble de l'année 2007, le chiffre d'affaires en France s'élève à 27 027,8 M€ (- 3,1 %). La collecte brute en normes françaises est en baisse de 3,4 % sur le secteur vie-capitalisation et la collecte nette s'élève à près de 9,5 Md€, en baisse de 19,9 %. Ces évolutions sont globalement en ligne avec le marché.

Le chiffre d'affaires en UC qui est de 3 918,3 M€ en 2007 (- 1,4 %) évolue également à un rythme comparable au marché français (- 1 %) avec un net ralentissement au quatrième trimestre 2007. Sur l'ensemble des trois réseaux individuels, le taux d'UC rapporté au chiffre d'affaires épargne et retraite se situe à 17,3 % fin 2007, en progression par rapport au taux de fin décembre 2006 (17 %).

Le chiffre d'affaires réalisé par **La Banque Postale** en 2007 s'élève à 12 015,4 M€, quasi stable sur un an (- 0,5 %). La politique commerciale de La Banque Postale a permis de réaliser une performance meilleure que celle du marché, soutenue par une offre grand public attractive et innovante, une dépendance moindre du chiffre d'affaires réalisé par La Banque Postale aux transferts d'épargne logement et à des transferts Fourgous (1 837 M€) légèrement supérieurs à ceux de 2006 (1 816 M€). La collecte sur les supports en unités de compte a par ailleurs progressé de 3 % et atteint 1 613,8 M€, ce qui correspond à un poids d'UC croissant qui s'élève de 13,7 % de la collecte d'épargne et de retraite. Tous les autres secteurs sont en croissance : les produits retraite progressent de plus de 20 %, et les ventes de contrats de prévoyance (avec La Banque Postale Prévoyance consolidée à 50 % par CNP) contribuent au chiffre d'affaires pour environ 160 M€ en forte accélération avec une hausse d'environ 60 %. Enfin, l'activité assurance emprunteur atteint un chiffre d'affaires consolidé de 68 M€ soit une croissance de 13 %.

**Les Caisses d'Épargne** réalisent un chiffre d'affaires de 10 200,1 M€, en baisse de 5 % sur 2006, chiffre qui intégrait des transferts de PEL estimés à environ 600 M€.

Ces transferts seraient de l'ordre de 200 M€ en 2007. Par rapport à 2006, l'activité des Caisses d'Épargne hors effet PEL serait donc en recul de 1 % seulement sur l'année 2007. Par ailleurs, 496,2 M€ de transferts Fourgous ont été effectués en 2007, dont 28,6 % en UC. Les produits d'épargne haut de gamme Nuances Plus et Nuance Privilège continuent leur développement (+ 17 % et + 12 %) et la banque BCP a lancé en septembre un nouveau contrat multisupport. Le taux d'unités de compte s'élève à 21,3 % en légère hausse sur un an (20,6 %) pour une collecte en UC de 2 084,9 M€. L'activité prévoyance a continué son développement (+ 6 %) grâce à la nouvelle formule de la garantie Urgence qui a enregistré 97 000 nouveaux contrats sur l'année. Un nouveau contrat dépendance "Écureuil Assistance Vie", commercialisé en pilote dans la Caisse-Loire-Drôme-Ardèche, devrait ensuite être déployé progressivement dans l'ensemble du réseau. Il a reçu un label d'excellence décerné en 2007 par les *Dossiers de l'épargne*. Enfin, le secteur de l'assurance des emprunteurs est en forte croissance sur l'année (+ 12,9 %) et s'élève à 388 M€, et atteint quasiment, avec un an d'avance, l'objectif de 400 M€ fixé pour 2008 au moment du renouvellement début 2005 des accords.

Le réseau **CNP Trésor** enregistre un chiffre d'affaires de 862,8 M€ en 2007, en baisse de 12,2 %, mais en croissance de 1 % hors effet des transferts Fourgous dont le montant s'est fortement réduit (138,8 M€ en 2007 contre 265,3 M€ en 2006). La priorité avait été donnée au premier semestre au déploiement d'un nouveau système d'information commercial (Majestic) ainsi qu'au redimensionnement des portefeuilles pour optimiser leur exploitation et le service apporté aux clients. Parallèlement, le recrutement de nouveaux conseillers en 2007 porte l'effectif de CNP Trésor à 304 fin 2007. Par ailleurs, deux nouveaux produits ont été lancés, un multisupport (CNP Trésor Projets) et un produit transgénérationnel (CNP Trésor Génération). La collecte en UC a représenté 167,5 M€ en 2007, soit 20,1 % du chiffre d'affaires de l'épargne et de la retraite.

Les clientèles bancaires enregistrent en 2007 un chiffre d'affaires de 1 396,3 M€, soit en hausse de 9,2 % par rapport à 2006. CNP Assurances et le Crédit Agricole ont signé en décembre 2007 la reconduction de leur partenariat en assurance des emprunteurs jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le secteur des mutuelles enregistre 855,1 M€ de chiffre d'affaires, en baisse de 11 % en raison de la signature de deux contrats non récurrents en 2006.

Enfin, les clientèles collectives (entreprises et collectivités locales) enregistrent une collecte de 1 616 M€, en baisse de 5,7 % par rapport à 2006, en raison de la baisse du secteur prévoyance. CNP a remporté deux appels d'offres retraite (rentes et article 39) qui seront mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La rubrique "Autres pôles de développement en France" qui comprend l'activité de vente directe et celle d'autres réseaux représente 82,2 M€.

### Hors de France

Sur l'année 2007, l'activité hors de France progresse de 9,8 % et, à change et périmètre constants, l'activité serait de 4 344,2 M€, en hausse de 5,9 %.

	Italie	Portugal	Espagne	Autre Europe	Brésil	Argentine	Hors de France
31/12/07 en M€	2 971,6	209,5	144,5	25,3	1 145,6	5,2	<b>4 501,7</b>
Évolution en %	+ 0,4	- 0,5	NS	+ 20,6	+ 29,1	+ 39,5	<b>+ 9,8</b>

### En Europe

#### Italie – CNP UniCredit Vita (ex-CNP Capitalia Vita)

En Italie, CNP UniCredit Vita a opéré en 2007 sur un marché d'assurance vie globalement en recul de 7 % fin novembre, après un début d'année favorable. Le retournement a concerné surtout les bancassureurs (- 10 %), alors que les réseaux d'agents affichent encore une baisse d'activité importante d'environ 19 %. La performance des conseillers financiers toujours en croissance (+ 33 %) ne permet pas de compenser ces baisses. L'évolution des segments est également très contrastée, soit une :

- excellente performance des produits *unit linked* vendus par les bancassureurs (+ 47 %) et les conseillers financiers (+ 24 %) ;

- croissance des *index linked* (5 %) et des produits retraite ;
- forte baisse des produits traditionnels (- 33 %) qui explique le résultat du marché de l'assurance vie italien.

Le chiffre d'affaires de CNP UniCredit Vita fin 2007 est de 2 919 M€ en progression de 0,6 %. Cette évolution toujours plus favorable que celle des concurrents bancassureurs (en repli de 10 %) permet une amélioration sur un an de la part de marché de 0,6 point. Cette croissance est en partie alimentée par les arrivées à échéance, qui ont été encore soutenues au 31 décembre : + 29 % par rapport à 2006. La collecte nette (135 M€) enregistre ainsi une baisse importante sur un an (- 425 M€) à comparer à la hausse de 258 M€ du montant des échéances.

Chiffre d'affaires au 31 décembre 2007 de CNP UniCredit Vita

En M€ Segment de marché	En normes IFRS		
	31/12/2007	31/12/2006	Évolution en %
Épargne	2 795,4	2 842,3	- 1,6
Retraite	31,9	34,8	- 8,3
Prévoyance	7,1	10,5	- 33,0
Couverture de prêts	84,3	14,0	+ 502,5
<b>Total</b>	<b>2 918,7</b>	<b>2 901,6</b>	<b>+ 0,6</b>

En normes IFRS, le segment épargne recule légèrement (- 1,6 % contre 0,3 % en *French Gaap*) et atteint à fin décembre 2 795 M€ :

- 30 nouvelles tranches d'Index ont été émises au cours de l'exercice 2007 pour un montant de 2 275 M€, dont 7 sont émises via la filiale irlandaise ;
- la commercialisation du produit Multiramo (Scacciapensieri par Banco di Sicilia et Girasole par Bipop Carire) continue avec un chiffre d'affaires de 44,4 M€ dont 32 % en UC et 68 % en euros.

Le segment retraite avec 32 M€ de chiffre d'affaires est en recul de 8 % par rapport à l'année dernière, la réforme des fonds de retraite n'ayant pas eu d'effet de report significatif sur les produits PIP pour la filiale.

L'assurance emprunteur distribuée par l'ensemble des réseaux atteint un CA de 84,3 M€ contre 14 M€ en 2006 et poursuit son excellente performance.

#### Italie – CNP Italia

Le chiffre d'affaires de CNP Italia fin 2007 est de 45,8 M€.

#### Portugal – Global et Global Vida

En 2007, le marché de l'assurance vie est en croissance de 6,9 % sur un an, le segment épargne enregistrant une croissance de près de 13 %, particulièrement sur les produits en euro (+ 26 %). Cette croissance est tirée par un acteur du marché : en excluant ce dernier du périmètre, le marché vie est en croissance de 4,9 %. Le marché non-vie est stable avec un recul du segment Automobile (- 2,7 %) particulièrement accentué en fin d'année.

Le chiffre d'affaires du groupe Global s'élève à 174,6 M€, en baisse de 5,8 %. L'activité vie totalise un chiffre d'affaires de 30,4 M€ en décroissance de 24 %.

Ce recul découle en partie de l'évolution du mix produits vers des produits en unités de compte (IAS 39) pour près de 6 M€. En normes françaises, la baisse n'est que de 11 %. Le segment prévoyance est en forte croissance (+ 12,5 %) avec 2,3 M€ de chiffre d'affaires. En non-vie, l'activité est quasiment stable (- 0,8 %).

En Espagne, la nouvelle filiale CNP Vida (ex-Skandia Vida) est intégrée au groupe CNP depuis le 5 avril 2007.

Sur un marché en faible progression (+ 2 %), le chiffre d'affaires cumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 est de 159 M€, et 113 M€ depuis le début du mois d'avril 2007, date de l'acquisition. Les produits d'épargne constituent 96 % du chiffre d'affaires, et représentent 56,1 M€ pour les UC contre 52,4 M€ pour les produits en euros.

Le solde de 4 % provient des produits de retraite et de couverture de prêts. Les sorties des trois derniers mois (+ 4 %) sont élevées et la collecte nette reste négative depuis avril 2007.

#### CNP España

Le chiffre d'affaires de CNP España atteint 6,9 M€ (multiplication par 6). Cette activité est intégrée à la filiale CNP Vida depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

#### Europe – Autres

L'activité en assurance emprunteur en accompagnement de clients français à l'étranger (Cofidis) a représenté 92 M€, en croissance de 30 %.

#### Amérique latine

##### Brésil – Caixa Seguros

Dans un marché (hors santé) en croissance de 15,8 % fin novembre 2007, le chiffre d'affaires s'élève à 3 046,8 MBRL et 1 145,6 M€ (+ 29,1 % en euros et + 24 % en monnaie locale, le cours moyen du real s'étant apprécié de 4 % par rapport à 2006).

Chiffre d'affaires Caixa Seguros

En millions de reals (BRL)	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2007	31/12/2006	Évolution En %	31/12/2007	31/12/2006	Évolution En %
Épargne	78,4	69,5	+ 12,8	773,7	619,5	+ 24,9
Retraite	1 705,5	1 287,1	+ 32,5	1 705,5	1 287,1	+ 32,5
Prévoyance	452,3	380,0	+ 19,0	452,3	380,0	+ 19,0
Couverture de prêts	266,7	227,8	+ 17,1	266,7	227,8	+ 17,1
Dommages IARD	544,0	492,2	+ 10,5	544,0	492,2	+ 10,5
<b>Total</b>	<b>3 046,9</b>	<b>2 456,6</b>	<b>+ 24,0</b>	<b>3 742,2</b>	<b>3 006,6</b>	<b>+ 24,5</b>

La progression de l'activité concerne la plupart des segments (les taux de progression sont exprimés en monnaie locale) :

- l'épargne continue à progresser beaucoup plus rapidement (24,9 % en normes locales) que le marché (+ 8 %) grâce aux actions marketing liées aux jeux "Pan-Americanos Rio 2007" et à l'orientation du mix produits vers les produits à primes périodiques ;
- la retraite croît de 32,5 % dans un marché très dynamique (+ 27 %), la croissance est très vigoureuse depuis le troisième trimestre ;
- la prévoyance croît rapidement : 19 % tirée par l'ensemble des segments que ce soit l'assurance obligatoire de responsabilité civile en cas d'accident automobile (+ 22 %) ou

les garanties décès associées aux produits retraite (+ 17 %) ;

- l'assurance emprunteur augmente de + 17 % grâce au dynamisme de la production de crédits immobiliers du réseau de la CEF et des mesures du plan Lula de soutien économique ;
- l'activité dommages IARD connaît une croissance de 11 %, toujours grâce notamment à la forte progression de la multirisque habitation.

#### Argentine – CNP Seguros de Vida

En Argentine, l'activité (5,2 M€) est en hausse de 55,3 % en monnaie locale et 39,5 % en euros, grâce à l'intégration de l'activité de courtage de General American.

#### Chiffre d'affaires par pays (évolution)

	Normes IFRS				
	31/12/2007	31/12/2006	Évolution	31/12/2007 périmètre et change constant	Évolution
	En M€	En M€	En %	En M€	En %
France	27 027,8	27 889,0	- 3,1	27 027,8	- 3,1
Italie <sup>(1)</sup>	2 971,6	2 958,8	+ 0,4	2 971,6	+ 0,4
Portugal <sup>(2)</sup>	209,5	210,6	- 0,5	209,5	- 0,5
Brésil <sup>(3)</sup>	1 145,6	887,5	+ 29,1	1 100,4	+ 24,0
Argentine <sup>(3)</sup>	5,2	3,7	+ 39,5	5,8	+ 55,3
Espagne <sup>(4)</sup>	144,5	19,0	+ 662,3	31,5	+ 66,4
Autres Europe <sup>(5)</sup>	25,3	21,0	+ 20,6	25,3	+ 20,6
<b>Sous-total hors France</b>	<b>4 501,7</b>	<b>4 100,6</b>	<b>+ 9,8</b>	<b>4 344,1</b>	<b>+ 5,9</b>
<b>Total</b>	<b>31 529,5</b>	<b>31 989,5</b>	<b>- 1,4</b>	<b>31 372,0</b>	<b>- 1,9</b>

(1) Succursales en Italie et Cofidis Italie depuis 2004 et CNP Capitalia Vita.

(2) Global et Global Vida et Cofidis Portugal depuis 2004.

(3) Cours de change au 31 décembre 2006.

(4) Succursales, Cofidis Espagne et CNP Vida depuis le 5 avril 2007.

(5) Cofidis Belgique, République tchèque, Grèce et Hongrie.

## Chiffre d'affaires par pays et segment de marché au 31 décembre 2007

En M€	En normes IFRS en décembre 2007													
	Épargne		Retraite		Prévoyance		Couverture de prêts		Santé		Dommages aux biens		Total	
	12/2007	% Évol.	12/2007	% Évol.	12/2007	% Évol.	12/2007	% Évol.	12/2007	% Évol.	12/2007	% Évol.	12/2007	% Évol.
France	21 855,2	-4,1	1 477,8	-10,3	1 337,8	3,1	2 070,9	9,3	286,1	6,2	0,0	NS	27 027,8	-3,1
Italie <sup>(1)</sup>	2 795,4	-1,6	31,9	-8,3	7,8	-27,2	136,6	92,2	0,0	NS	0,0	NS	2 971,6	0,4
Portugal <sup>(2)</sup>	28,0	-26,1	0,0	NS	2,3	17,6	34,9	38,1	2,5	3,0	141,7	-0,9	209,5	-0,5
Autres (Europe) <sup>(3)</sup>	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS	25,3	20,6	0,0	NS	0,0	NS	25,3	20,6
Brésil	29,4	17,3	641,7	38,0	169,6	23,6	100,3	21,9	0,0	NS	204,5	15,0	1 145,6	29,1
Argentine	2,4	47,5	0,0	NS	2,7	33,2	0,0	20,0	0,0	NS	0,0	NS	5,2	39,5
Espagne <sup>(4)</sup>	108,5	NS	4,1	NS	0,2	-28,3	31,7	69,8	0,0	NS	0,0	NS	144,5	662,3
<b>Sous-total hors France</b>	<b>2 963,7</b>	<b>2,0</b>	<b>677,7</b>	<b>35,6</b>	<b>182,6</b>	<b>20,0</b>	<b>328,9</b>	<b>50,7</b>	<b>2,5</b>	<b>3,0</b>	<b>346,1</b>	<b>7,9</b>	<b>4 501,7</b>	<b>9,8</b>
<b>Total</b>	<b>24 819,0</b>	<b>-3,4</b>	<b>2 155,5</b>	<b>0,3</b>	<b>1 520,7</b>	<b>4,9</b>	<b>2 399,8</b>	<b>13,6</b>	<b>288,7</b>	<b>6,2</b>	<b>346,1</b>	<b>7,9</b>	<b>31 529,5</b>	<b>-1,4</b>

(1) Succursales en Italie et Cofidis Italie pour le segment "Couverture de prêts".

(2) Global et Global Vida et Cofidis Portugal pour le segment "Couverture de prêts".

(3) Cofidis Europe hors Italie, Portugal et Espagne.

(4) Succursales, Cofidis Espagne et CNP Vida depuis le 5 avril 2007.

## Chiffre d'affaires en unités de compte

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2007 En M€	31/12/2006 En M€	Évolution En%	31/12/2007 En M€	31/12/2006 En M€	Évolution En%
La Banque Postale	1 613,8	1 566,2	+ 3,0	1 622,1	1 576,6	+ 2,9
Caisse d'Épargne	2 084,9	2 132,4	- 2,2	2 089,4	2 137,7	- 2,3
CNP Trésor	167,5	199,2	- 15,9	182,0	223,6	- 18,6
Autres réseaux	25,7	63,2	- 59,4	25,7	63,2	- 59,4
<b>Total individuel France</b>	<b>3 891,9</b>	<b>3 961,0</b>	<b>- 1,7</b>	<b>3 919,2</b>	<b>4 001,1</b>	<b>- 2,0</b>
Collectif France	26,4	14,6	+ 81,2	149,6	161,1	- 7,2
<b>Total France</b>	<b>3 918,3</b>	<b>3 975,6</b>	<b>- 1,4</b>	<b>4 068,8</b>	<b>4 162,3</b>	<b>- 2,2</b>
CNP UniCredit Vita	2 756,3	2 816,4	- 2,1	2 971,4	2 974,3	- 0,1
Caixa	629,3	452,4	+ 39,1	629,3	452,4	+ 39,1
CNP Vida	56,1	-	-	56,1	-	-
Global Vida	0,0	-	-	5,6	-	-
<b>Total étranger</b>	<b>3 441,7</b>	<b>3 268,8</b>	<b>+ 5,3</b>	<b>3 662,5</b>	<b>3 426,7</b>	<b>+ 6,9</b>
<b>Total UC</b>	<b>7 360,0</b>	<b>7 244,4</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>7 731,3</b>	<b>7 589,0</b>	<b>+ 1,9</b>

Transferts Fourgous comptabilisés dans le chiffre d'affaires

	T2 2006	T3 2006	T4 2006	Cumul 2006	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	Cumul 2007
La Banque Postale	53	885	878	<b>1 816</b>	665	391	495	286	<b>1 837</b>
Caisses d'Épargne	12	90	79	<b>181</b>	190	143	106	57	<b>496</b>
CNP Trésor	58	182	26	<b>265</b>	48	61	11	19	<b>139</b>
<b>Total transferts Fourgous CNP</b>	<b>123</b>	<b>1 157</b>	<b>983</b>	<b>2 262</b>	<b>903</b>	<b>595</b>	<b>612</b>	<b>362</b>	<b>2 472</b>

Décomposition par catégorie d'assurance au 31 décembre 2007

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2007 En M€	31/12/2006 En M€	Évolution En %	31/12/2007 En M€	31/12/2006 En M€	Évolution En %
Assurances individuelles	26 611,7	27 165,7	- 2,0	27 121,4	27 562,4	- 1,6
Assurances collectives	4 917,8	4 823,8	+ 1,9	5 041,0	4 970,4	+ 1,4
<b>Total</b>	<b>31 529,5</b>	<b>31 989,5</b>	<b>- 1,4</b>	<b>32 162,4</b>	<b>32 532,8</b>	<b>- 1,1</b>

### 3\_COMPTE CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01

du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurances sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurances (*cf. annexes au comptes consolidés*).

#### Formation du résultat

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

En M€	31/12/2007	31/12/2007 Proforma <sup>(1)</sup> À périmètre et change constants	31/12/2006 Hors impact loi de finances <sup>(2)</sup>	Évolution totale 2007 proforma/2006 En %
Chiffre d'affaires	31 529,5	31 372,0	31 989,5	- 1,9
Passifs moyens relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	226 531,1	225 714,7	207 696,2	8,7
Frais de gestion <sup>(3)</sup>	735,1	725,0	695,1	4,3
Résultat opérationnel	1 987,3	1 965,8	1 803,9	9,0
Résultat brut d'exploitation <sup>(4)</sup>	1 836,5	1 815,0	1 517,6	19,6
Impôt sur les bénéfices	547,8	541,6	497,7	8,8
Intérêts minoritaires	157,2	254,9	240,7	5,9
Résultat net courant part groupe hors plus-values <sup>(5)</sup>	1 120,0	997,2	831,0	20,0
<b>Résultat net part du Groupe (pour mémoire résultat publié)</b>	<b>1 221,8</b>	<b>1 108,6</b>	<b>1 006,6 1 145,3</b>	<b>10,1</b>

(1) Hors rachat des minoritaires d'Écureuil Vie et hors acquisition de CNP Vida et au cours de change de 2006.

(2) Impact de la loi de finances sur les comptes 2006 : 183 M€ sur le poste Impôt sur les bénéfices, 44,3 M€ sur les intérêts minoritaires et 138,7 M€ en résultat net part du Groupe.

(3) Hors frais de personnel du réseau Trésor : 36,4 M€ au 31 décembre 2007 et 32,0 M€ au 31 décembre 2006.

(4) Résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets nets des marchés sur les portefeuilles et des plus-values nettes actions et immobilier (au total : 150,8 M€ au 31 décembre 2007 ; 286,3 M€ au 31 décembre 2006).

(5) Résultat net courant part du Groupe hors plus-values : résultat net part du Groupe retraité de l'effet des marchés sur les portefeuilles en trading et des plus-values actions et immobilier nets d'impôt (101,8 M€ au 31 décembre 2007 et 111,4 M€ à périmètre et change constants ; 175,6 M€ au 31 décembre 2006).

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du Groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés. Les agrégats intermédiaires de l'exercice 2006 ont été retraités sur cette base.

Les comptes proforma 2007 sont présentés hors rachat des minoritaires d'Écureuil Vie, hors acquisition de CNP Vida et au cours de change de 2006.

#### Formation du résultat

Le **chiffre d'affaires** diminue légèrement de 1,4 % et 1,9 % à périmètre et change constants (voir commentaires au paragraphe 2.2).

Les **encours** moyens gérés ont connu une progression (hors participation aux bénéfices différée) de 9,1 % et de 8,7 % à périmètre et change constants.

Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéfices différée passive nette qui correspond à la part des plus-values non réalisées qui sont attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

Les **charges des prestations des contrats** qui recouvrent les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques et la participation des assurés aux résultats s'inscrivent en diminution de 4,6 % par rapport à l'année 2006. Cette évolution tient compte de la charge de participation aux bénéfices différée résultant de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (instruments classés en titres de transaction) et des mouvements de provisions pour dépréciation des titres (*impairment*) dont la variation de juste valeur passe par capitaux propres (titres disponibles à la vente) mais pour lesquels les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat.

Rapportées à l'exercice 2006, les prestations payées, qui comprennent les charges de gestion liées à leur règlement, connaissent une progression de 12,4 %. Rapportées aux passifs des contrats (hors participation aux bénéfices différée), elles représentent 8,6 % contre 8,4 % pour l'exercice précédent. L'ensemble des revenus affectés aux contractants – intérêts contractuels garantis et participations aux bénéfices – s'élève en 2007 à 8,2 Md€, 8 Md€ hors charge de participation aux bénéfices différée.

Les **produits financiers** nets de charges hors coût de l'endettement s'élèvent à 10,9 Md€ et sont en légère diminution (- 0,7 Md€) par rapport à la période précédente, en raison de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (16 M€ contre 2 Md€ l'exercice précédent).

Les **frais de gestion** (hors frais du réseau CNP Trésor de 36,4 M€) qui sont classés selon leur destination dans les différents postes du compte de résultat s'élèvent à 735,1 M€. L'évolution est de 5,8 % à change courant et s'élève à 4,3 % à périmètre et change constants. Les frais de gestion regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques.

Les **frais d'acquisition des contrats** (2 989,1 M€) augmentent de 21,5 % par rapport au premier semestre 2006. L'évolution résulte du montant des **commissions** versées aux apporteurs qui s'élève à 2 745,9 M€ en croissance de 20,6 % par rapport à 2006. Le taux de progression est supérieur à leur base, qui est constituée essentiellement du chiffre d'affaires et des encours, en raison de l'évolution de la rémunération de certains apporteurs en assurance collective sous forme de commissions plutôt que sous forme d'intéressement au résultat de sinistralité.

Le **résultat opérationnel**, qui correspond essentiellement au solde du chiffre d'affaires, des charges des prestations des contrats, des produits financiers nets, des charges de gestion et commissions, s'élève à 1 987,3 M€.

Le **résultat brut d'exploitation** correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- de l'effet des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (*trading*) net des plus ou moins-values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui résultent pour une large part de la concrétisation des réévaluations antérieures) et constatation des droits des assurés (59,4 M€ au 31 décembre 2007 contre 162,3 M€ au 31 décembre 2006) ;
- des plus et moins-values réalisées sur les placements actions et immobilier dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces actions et des plus ou moins-values comptabilisées sur les placements immobiliers. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés s'élèvent à 91,4 M€ au 31 décembre 2007 et 124 M€ au 31 décembre 2006.

Hors effet de change (11,9 M€) et avant acquisition de CNP Vida (9,6 M€), le résultat brut d'exploitation à change et périmètre constants progresse de 19,6 % passant de 1 517,6 M€ en 2006 à 1 815 M€ en 2007.

L'**impôt sur les bénéfices** augmente de 10,1 % (8,8 % à périmètre et change constants) par rapport au montant atteint en 2006 hors impact de la loi de finances qui avait eu pour conséquence un allègement de la charge fiscale de l'exercice 2006 de 183 M€. La charge d'impôt évolue dans des proportions comparables au résultat opérationnel.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 157,2 M€, leur évolution résultant principalement du rachat des 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par les minoritaires. À change et périmètre constants (hors rachat des minoritaires d'Écureuil Vie et hors acquisition de CNP Vida), ils s'élèvent à 254,9 M€ en progression de 5,9 % par rapport à 2006 hors impact de la loi de finances.

Le **résultat net courant hors plus-values (proforma)** correspond au résultat net part du Groupe :

- avant prise en compte de la part revenant au groupe CNP des plus et moins-values réalisées sur les placements actions dont les variations de juste valeur sont enregistrées

en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces actions (*impairment*) et des plus ou moins-values comptabilisées sur les placements immobiliers. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés et nets d'impôts s'élèvent à 74 M€ au 31 décembre 2007 et 71,3 M€ au 31 décembre 2006 ;

- hors effet pour la part du Groupe des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (*trading*) et des plus ou moins-values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui ne sont que la concrétisation des réévaluations antérieures), après constatation des droits des assurés et impact de la fiscalité (37,4 M€ en 2007 et 104,3 M€ en 2006) ;
- et hors effet de la loi de finances en 2006 : 138,7 M€ en part du Groupe.

Le résultat net courant part du Groupe hors plus-values ressort à 997,2 M€ à fin 2007, en croissance (proforma) de 20 % sur 2006.

Le **bénéfice net consolidé part du Groupe** de l'exercice 2007, (après déduction des intérêts minoritaires) s'établit à 1 221,8 M€ et à 1 108,6 M€ en proforma, soit une progression de 10,1 % par rapport à 2006 hors effet de la loi de finances (1 38,7 M€).

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le total du bilan consolidé s'élève à 276,7 Md€ au total contre 263,3 Md€ au 31 décembre 2006, soit une progression de 5,1 %.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 244,2 Md€, en augmentation de 14,5 Md€ par rapport au 31 décembre 2006 (+ 6,3 %), cette progression provient à la fois de l'accroissement des provisions mathématiques, des participations aux bénéfices accordées et du jeu de participation aux bénéfices différée passive nette comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur. Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 8,3 % et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du Groupe qui s'élèvent à 11 405 M€ progressent de 1 010 M€ par rapport au 31 décembre 2006 (+9,7%). L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par l'augmentation de capital (+700 M€), l'acquisition des minoritaires d'Écureuil Vie (-472 M€), le résultat de l'exercice 2007 (+1 222 M€), les dividendes distribués (-341 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (-167 M€), l'intégration des titres super-subordonnés d'Écureuil Vie (108 M€) et les intérêts relatifs aux titres super-subordonnés (-71 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super-subordonnés (TSS) (2 143 M€) désormais classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

#### Couverture de la marge de solvabilité

Le calcul de marge de solvabilité, effectué sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert 2,4 fois en prenant en compte les plus-values non réalisées et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels. Hors plus-values non réalisées, la couverture s'élève à 117%, contre 126% au 31 décembre 2006. L'évolution du taux de couverture résulte principalement

de l'acquisition des 49,9% d'Écureuil Vie (-1,4 Md€), partiellement compensée par l'augmentation de capital (+0,7 Md€) effectuée dans le cadre du financement de cette acquisition.

#### Évolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurances du groupe CNP au 31 décembre 2007 atteignent 262,6 Md€, en progression de 5,1% par rapport au 31 décembre 2006, évolution inférieure à celle des passifs relatifs aux contrats en raison notamment de moindres réinvestissements consécutifs aux titres donnés en pension dont le montant a diminué de 2,3 Md€ par rapport au 31 décembre 2006.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte qui sont enregistrés au coût amorti.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2007, 68,9% des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 28,6%, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement et les prêts) 2,5%.

## 4 COMPTES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES

### Chiffre d'affaires

La très forte progression du chiffre d'affaires des assurances individuelles résulte de la fusion avec Écureuil Vie. Hors effet de cette fusion, le chiffre d'affaires s'élève à 12 357 M€ pour les assurances individuelles, en diminution de 2,8%.

Le chiffre d'affaires des assurances collectives recouvre des évolutions contrastées : une progression des risques décès et dommages corporels, et diminution de la retraite.

En M€	31/12/2007	31/12/2006	2007/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires assurances individuelles	22 275	12 715	+ 75,2 %	9 328
Chiffre d'affaires assurances collectives	2 736	2 776	- 1,4 %	2 411
<b>Total</b>	<b>25 011</b>	<b>15 491</b>	<b>+ 61,5 %</b>	<b>11 739</b>

### Assurances individuelles

Malgré la volatilité des marchés boursiers, la souscription des contrats en unités de compte n'a que faiblement régressé, progressant même dans le réseau de La Banque Postale.

### Assurances collectives

L'activité de garantie décès des contrats emprunteurs continue à être portée par une conjoncture favorable aux acquisitions immobilières et au crédit à la consommation. L'évolution du chiffre d'affaires de la retraite s'explique par des entrées de portefeuilles en 2006.

En M€	31/12/2007	31/12/2006	% d'évolution	31/12/2005
Décès	1 727	1 544	+ 11,8 %	1 339
Retraite	977	1 215	- 19,6 %	1 048
Dommages corporels	32	17	+ 90,0 %	24
<b>Total</b>	<b>2 736</b>	<b>2 776</b>	<b>- 1,4 %</b>	<b>2 411</b>

### Résultat

L'évolution du résultat net de CNP Assurances qui s'élève à 922,7 M€ contre 553,6 M€ en 2006 résulte notamment de la fusion avec Écureuil Vie (impact de 205 M€).

### Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 5 408,6 M€ au 31 décembre 2006 atteignent 6 724,5 M€ au 31 décembre 2007 après l'augmentation de capital et la reconstitution de la réserve de capitalisation d'Écureuil Vie consécutive à la fusion.

### Activité des principales filiales consolidées

#### Caixa Seguros

Le chiffre d'affaires du groupe Caixa Seguros avec Consorcios s'élève à 3 879,7 millions de reais en normes locales, en progression de 19,1 %. Dans un marché très concentré puisque les dix premiers assureurs représentent 79 % du marché et en nette progression (+ 15 % en 2007), la part de marché du groupe Caixa Seguros s'établit à 5 %, en hausse de 0,1 point par rapport à 2006.

Le résultat net du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios) atteint 562 MBRL en normes locales, en hausse de 19,3 % par rapport à l'année précédente, grâce notamment au dynamisme de l'activité retraite,

à la croissance des résultats techniques de Caixa Seguros et à la bonne performance de Caixa Consorcios.

#### CNP Capitalia Vita

Sur un marché de l'assurance vie en repli pour la deuxième année consécutive, CNP Capitalia Vita poursuit sa croissance.

En 2007, selon l'estimation de la production nouvelle d'IAMA, le marché italien recule de 8 % par rapport à 2006. Avec une production nouvelle de 2 977 M€, CNP Capitalia Vita continue de surperformer le marché et atteint une part de marché de 5,6 % à fin 2007, soit un gain de 0,7 point en un an. Sur le marché de la bancassurance, la position de CNP Capitalia Vita atteint 7,7 % en croissance de 1,2 point.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 43,7 M€ en normes locales.

#### CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 1 862 M€, stable par rapport à 2006 (1 857 M€).

Le résultat atteint 113,7 M€ au 31 décembre 2007 contre 66,5 l'exercice précédent en raison d'un allègement de la charge d'impôt.

## 5\_PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de son plan stratégique 2008-2012, le groupe CNP Assurances poursuivra son développement tant en France qu'à l'étranger tout en veillant à l'amélioration de son efficacité opérationnelle :

- en France, le Groupe réaffirme son intention de maintenir sa première place sur le marché de l'assurance de personnes, grâce notamment à ses grands réseaux partenaires, en enrichissant l'offre de produits de prévoyance et en favorisant le développement des produits en unités de compte ;
- à l'étranger, le Groupe a pour objectif d'accroître son activité :
  - par croissance organique en développant la prévoyance et l'assurance emprunteur et en mettant à profit le nouvel accord de partenariat concernant la filiale CNP UniCredit Vita (anciennement CNP Capitalia Vita) prévoyant le remplacement progressif des produits *Index-linked* par des produits *Unit-linked* et le développement de la couverture de prêts,
  - par croissance externe en suivant une politique sélective d'acquisitions prioritairement dans la zone euro, en Amérique du Sud et dans l'arc méditerranéen.

## 6\_LE CONTRÔLE INTERNE

### 6.1\_Le dispositif général de Contrôle interne

Le Contrôle interne est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la Société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;

- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

#### 6.1.1\_Les composantes du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur le référentiel international défini par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et des rôles clairement identifiés et formalisés ;
- une mesure et une surveillance régulière des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques ;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du Contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

#### 6.1.2\_Le périmètre du dispositif

Le périmètre social couvre :

- CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement ;
- les filiales non consolidées des sociétés précisées *supra* dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait ;
- les organismes (GIE...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.

Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

### 6.1.3 L'organisation du Contrôle interne dans le groupe CNP

L'organisation du Contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à deux niveaux :

#### Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau

Les responsables opérationnels ont pour rôle de s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

#### Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs, rattachés directement au Directeur général.

La Direction de l'Audit interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de Contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

La Direction des Risques et de la Conformité a pour mission d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités les risques significatifs encourus par le Groupe, de gérer directement la maîtrise de certains risques et de piloter le système de Contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

À ces acteurs, s'ajoutent des instances de contrôle *ad hoc* chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de Contrôle interne au sein de CNP Assurances.

### 6.1.4 L'impact de la réglementation

Les dispositions du titre III de la loi de sécurité financière relatives à la modernisation du contrôle légal des comptes et à la transparence devaient inciter les entreprises à renforcer leur dispositif de Contrôle interne.

Dans cette perspective, la CNP avait lancé dès l'automne 2003 un chantier stratégique en deux phases, chantier qui s'est déroulé conformément au calendrier arrêté et dont l'aboutissement complet est fixé à mi-2008.

La phase I, achevée en 2005, avait pour objectif essentiel la construction du référentiel de Contrôle interne du Groupe. Le référentiel externe choisi dès la fin 2003, le COSO, a permis de structurer l'approche mise en place. Cette première phase a donné lieu à plusieurs chantiers menés en parallèle dont deux particulièrement importants :

- le premier concernait la modélisation des processus qui permet, en documentant l'ensemble des processus, de faciliter la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, l'identification et l'évaluation de ses risques ainsi que le niveau de ses contrôles ;
- le second concernait la création au sein de la Direction des Risques et de la Conformité d'un service dédié à la vérification de l'existence et de l'efficacité des contrôles déclarés dans les processus, grâce à des tests sur une partie de ces contrôles.

La phase II du projet a démarré en 2005 et va s'achever mi-2008. Son objectif est la mise en place d'un processus continu et exhaustif d'évaluation des contrôles au sein des processus significatifs au regard des comptes. Cette évaluation débouche sur des actions d'amélioration à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Le chantier principal de cette seconde phase concerne la mise en place d'un dispositif d'autoévaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge.

L'évolution continue de la réglementation en matière de Contrôle interne, illustrée par le décret du 13 mars 2006 qui fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'ACAM un rapport sur le Contrôle interne (en attendant les effets de la directive Solvency 2) et la mise en cause de plus en plus fréquente de la responsabilité des entreprises pour ce qui a trait à la conformité des produits et aux règles éthiques a amené la CNP à renforcer encore en 2006 son dispositif de Contrôle interne.

Sur proposition de son Président, le Directoire avait décidé fin 2006 de mettre en place un dispositif spécifique visant à renforcer la maîtrise de ces deux risques importants avec la création d'une fonction conformité attribuée à la Direction des Risques et de la Conformité. Cette fonction est devenue réalité courant 2007.

## 6.2\_ Le dispositif global d'évaluation et de pilotage des risques

L'identification et l'évaluation des risques reposent sur deux approches complémentaires avec l'objectif de maîtriser ou d'améliorer la maîtrise des risques significatifs du Groupe.

### 6.2.1\_ L'approche des risques par métier

Cette méthode présente l'avantage d'être indépendante de l'organisation et de croiser les appréciations dans la mesure où un même métier est souvent exercé de façon complémentaire dans plusieurs directions.

Les cartographies élaborées en étroite collaboration avec les directeurs opérationnels offrent une vision consolidée des risques susceptibles d'affecter financièrement le Groupe ou de compromettre l'atteinte des objectifs fixés, notamment au plan de son développement.

Chaque risque est évalué selon deux critères : d'une part, la gravité de l'impact du risque brut s'il survenait, d'autre part, le degré de maîtrise de ce risque, c'est-à-dire l'efficacité des dispositifs mis en place pour éviter la survenance du risque ou réduire son coût.

La nomenclature des risques décompose les trois grands types de risques financiers, techniques d'assurance et opérationnels, qui sont caractéristiques de l'assurance de personnes, en risques élémentaires (environ 150).

La cartographie du Groupe à fin 2007 comporte plus de 70 cartographies des sociétés consolidées du Groupe.

Cette vision globale de la maîtrise des risques va de pair avec des approches spécifiques, notamment dans les domaines financiers et techniques. Elle est doublée d'une approche des risques par processus beaucoup plus détaillée.

### 6.2.2\_ L'approche des risques par processus

La CNP dispose d'une modélisation de l'ensemble de ses processus. La mise à jour de cette modélisation se fait au fil de l'eau.

La modélisation comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus ;
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, *in fine*, l'évaluation des risques résiduels.

La CNP a bâti son modèle d'affaires autour de 15 méga processus, eux-mêmes décomposés en 51 processus majeurs. Sur ce nombre, 11 processus majeurs ont un impact significatif sur les comptes et 19 sont jugés critiques au regard des affaires. Ces processus font l'objet d'une mise à jour aussi souvent que nécessaire.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée des risques et permet une analyse et une réponse fines à chacun des risques insuffisamment maîtrisés. Elle a donc un caractère opérationnel très appréciable.

### 6.2.3 L'évaluation des contrôles et l'amélioration de l'efficacité du Contrôle interne

L'appréciation des risques résiduels supportés par l'entreprise doit être vérifiée de manière régulière. Le dispositif d'évaluation du Contrôle interne mis en place par la CNP se concentre pour le moment sur les processus jugés significatifs au regard des comptes mais l'élargissement progressif de ce périmètre est d'ores et déjà programmé pour 2008 et sans doute au-delà sur certains processus critiques au regard des affaires.

Le dispositif conçu par la CNP comporte deux étapes :

- un premier niveau reposant sur l'autoévaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agit pour eux de s'engager notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- un deuxième niveau reposant sur des tests réalisés par une direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques.

L'autoévaluation des contrôles a commencé à être déployée en 2006 et, à fin 2007, le dispositif peut être considéré comme désormais normalisé. Les éléments clés de la démarche d'autoévaluation sont les suivants :

Les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique.

L'évaluation est faite grâce à un questionnaire standardisé, en deux parties :

- une première partie "fiche d'identité du contrôle" laquelle décrit les risques couverts par le contrôle, ses objectifs et les principales étapes du contrôle ;
- une seconde partie "fiche d'autoévaluation" qui est organisée autour de six thèmes : conception du contrôle, documentation, formalisation de la réalisation du contrôle, correction des anomalies, supervision du contrôle, atteinte des objectifs. La réponse à chaque question se fait par oui/non ou par une échelle graduée de 1 à 4 ;

- une méthodologie inspirée de celle de "SOX" a été définie pour classer en trois niveaux de priorité les contrôles défaillants. Elle s'appuie sur la qualification du contrôle au regard des objectifs du COSO et sur l'importance du risque en jeu ;
- les efforts d'amélioration des contrôles sont bien évidemment orientés en fonction de leur niveau de priorité et le dispositif de suivi mis en place pour s'assurer de l'avancement des actions également ;
- enfin, le pilotage du dispositif (suivi des autoévaluations, des tests et de l'avancement des plans d'actions) est assuré d'abord par les Comités de contrôle interne de structures organisés autour de chaque Directeur général adjoint France puis par le Directeur général avec le Comité exécutif. Ces reportings au plus haut niveau sont semestriels.

À fin 2007, dix des onze processus significatifs ont fait l'objet d'une première autoévaluation, le dernier processus étant en cours d'autoévaluation fin 2007. L'élargissement du périmètre a démarré également avec l'adjonction d'une partie d'un processus critique au regard des affaires. Les tests menés en 2007 sur ces autoévaluations dépassent le seuil de principe fixé à 10 %.

### 6.3 Les outils et procédures de prévisions d'évolution des engagements en cours et leur couverture

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctives pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du Plan de Marche de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen – long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la sta-

bilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarios alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

#### 6.4 Caractéristiques des engagements de l'assureur

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 à 10 ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

- Les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales ;
- une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP et sa capacité à porter les risques : protections catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille ;
- l'acquisition de savoir-faire dans la souscription des risques aggravés.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée ;
- l'évaluation permanente des risques via :
  - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires ;
  - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survivance) et du rythme de consommation des provisions.

## 6.5 La couverture des engagements

Les résultats des travaux de simulation actif/passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

### 6.5.1 Organisation de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble

des placements de chaque société d'assurances) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux régimes de retraite de l'article L. 441-1 du Code des assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment :

- l'allocation d'actif ;
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles ;
- la politique de dégagement des plus-values.

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif/passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (*timing* et choix des valeurs).

### 6.5.2 Le risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante "actions" représentent 13 % des actifs du Groupe (en valeur bilan, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle.

Le risque global lié à l'exposition au marché actions de chaque société du groupe CNP est suivi mensuellement par la mesure du seuil de déclenchement de la "provision pour risque d'exigibilité".

### 6.5.3 Le risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions, appréciées au niveau de chaque canton réglementaire et évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Ceci concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Pour CNP Assurances, une dotation à la PRE de 0,6 M€ est constatée au titre de 2007 sur des cantons réglementaires récemment créés.

### 6.5.4 Le risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un Comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2007, le portefeuille obligataire du groupe consolidé (hors Brésil) comporte 96 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 49 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

### 6.5.5\_Le risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés en devises autres que l'euro.

### 6.6\_La gestion actif/passif

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

#### 6.6.1\_L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux.

Ceci résulte de la mise en application depuis plusieurs années des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la "viagérisation" à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti ;

- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

#### 6.6.2\_L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

##### Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

##### À l'actif :

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type caps. Au cours de l'année 2007, le programme de couvertures a été à nouveau complété.

Les couvertures acquises par la CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

## 6.7 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

### 6.7.1 Risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit

Les assignations enregistrées en 2007 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par la CNP enregistre une légère baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2006. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 1 874 les procès en cours au 31 décembre 2007. Cette baisse est la conséquence du rythme accru d'affaires classées (2,5 % d'affaires classées en 2007 par rapport à 2006).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers environ sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à la CNP, et ce, de manière relativement stable dans le temps.

Le pourcentage de contentieux gagnés par la CNP (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 65 % en première instance, de 72 % en appel et de 84 % en cassation. Alors que les résultats en première instance sont identiques par rapport à ceux de 2006, ils accusent une légère baisse en cause d'appel (79 % en 2006), mais, en revanche, progressent en cassation (79 % en 2006).

En tout état de cause, la CNP assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige. (14,636 M€ de provisions enregistrées à fin 2007 au seul titre des frais de défense, des prétentions adverses en article 700 et dommages-intérêts, les montants concernant le principal étant fournis par les services de gestion.)

### 6.7.2 Risques émergents d'assurance

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant la CNP à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

#### L'exercice du droit de renonciation

Ce risque a déjà été souligné dans les précédents rapports. Pour mémoire, il trouve sa source dans une jurisprudence défavorable aux assureurs rendue en 2006 par la Cour de cassation.

Tout comme en 2006, il n'y a pas eu cette année d'inflation des contentieux en renonciation.

L'opération de sécurisation du stock, commencée fin 2007, et qui reste à compléter, est de nature à minimiser le risque.

#### L'assurance en couverture des emprunteurs

L'année 2007 a été caractérisée par une polémique initiée par l'association UFC Que choisir à propos de la participation aux bénéfices des contrats de groupe en couverture de prêts. Selon cette association, les assurés de ces contrats auraient été en effet privés des bénéfices techniques et financiers générés par l'opération d'assurance.

Pour autant, les textes, du moins jusqu'à une réforme réglementaire intervenue en avril 2007, excluaient expressément de la participation aux bénéfices les contrats groupe en cas de décès. Par ailleurs, le caractère global du compte de participation de la compagnie ne procure aucun avantage individuel aux assurés. Il convient par conséquent de se référer aux engagements contractuels qui ont pu être pris envers eux. Ce dernier point a été rappelé par une réponse ministérielle publiée à la fin de l'année. Les arguments des assureurs sont donc sérieux, solides, et partagés par une partie de la doctrine.

---

Notons cependant que l'association est intervenue aux côtés de trois assurés pour entamer des instances judiciaires : deux instances au fond, et une en référé afin d'obtenir communication des conventions financières liant la CNP au groupe Crédit Agricole (à noter que cette demande en référé a été rejetée en janvier 2008). À la marge, et suite à une campagne médiatique menée sur Internet incitant les assurés à saisir le juge de proximité, nous avons vu deux instances de cette nature entamées en 2007.

L'évolution de cette question sera à suivre avec attention en 2008.

### 6.7.3\_Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts. En tant que leader en assurance de personnes, CNP Assurances dispose de la légitimité, notamment dans le cadre de la convention AERAS, pour proposer des modalités d'élargissement de la couverture d'assurance, directement opérationnelles et prenant en compte les avancées déjà largement présentes dans les procédures qu'elle avait mises en place.

D'une manière générale, tout le travail d'application des textes, souvent complexes voire sophistiqués, prend en compte l'objectif majeur de rendre compréhensible à l'assuré le contexte contractuel dans lequel se situe son opération. C'est là un des services importants rendus au client en même temps que la garantie de relations de confiance avec les assurés, qui doivent se traduire favorablement sur les taux de réclamations et de litige.

### 6.7.4\_Risques de blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre pour faire face à ce risque se veut complet. Il repose sur :

- une organisation spécifique, au travers d'une filière "anti-blanchiment" qui mobilise des représentants de toutes les directions concernées de l'entreprise ;
- des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièce à effectuer et fixent les seuils d'alerte.

Des contrôles *a posteriori* approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau. Ces contrôles sont opérés sur les bases de gestion à partir de critères d'alerte et donnent lieu ensuite à des contrôles sur pièces complétés le cas échéant de demandes d'investigations auprès du réseau partenaire concerné ;

- l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;
- un contrôle du dispositif par un reporting détaillé au Comité exécutif faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au service de l'Audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent, bien sûr, au fur et à mesure des changements réglementaires lesquels amènent à un renforcement permanent des règles internes. Compte tenu des ajouts apportés aux procédures fédérales depuis quatre ans, une mise à jour accompagnée d'une rediffusion générale était en cours en fin d'année.

Le dispositif CNP a été diffusé aux filiales étrangères du Groupe qui l'adaptent à la réglementation locale.

## 6.8 Couverture des risques d'exploitation

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

### 6.8.1 Le programme d'assurances

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
- les assurances de responsabilité civile ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances "tous risques chantiers" ;
- les assurances de personnes (assistance).

Les assurances souscrites et le niveau d'autoassurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP. En 2007, le Groupe a dépassé largement les 2 M€ de primes d'assurance et considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

### 6.8.2 Le plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles, qui donnent lieu à l'élaboration de plans de continuité des activités pour chacune des directions de l'entreprise ;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité, qu'il s'agisse des ressources en personnel, en informatique ou logistique ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources. Cette révision, organisée par Direction, est désormais doublée d'une analyse par processus afin d'améliorer encore la cohérence du dispositif et sa rationalité.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de simulation de crise réalisés sur les différents sites de la CNP.

En 2007, sept tests ont eu lieu qui ont concerné les trois sites principaux de CNP Assurances (Paris, Arcueil et Angers). Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

---

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

Le risque de pandémie grippale a fait l'objet d'une veille attentive et le plan d'actions élaboré en 2006 a été enrichi en 2007,

Le site de repli parisien a été revu en 2007 et amélioré tandis que le back-up informatique a été renforcé.

Concernant les filiales étrangères, la démarche active initiée en 2006, en trois temps pour les aider à évaluer et améliorer leur PCE (réalisation d'un état des lieux, proposition d'un plan d'actions, assistance à la mise en œuvre) est désormais aboutie au Portugal. Cette démarche est en cours dans les autres filiales.

### 6.9 Autres risques et aspects sociaux

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une nouvelle règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offres. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte la CNP respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offres.

Par ailleurs, CNP Assurances, qui a signé en 2006 la Charte de la diversité dans l'entreprise, poursuit son engagement à lutter contre toute forme de discrimination et à favoriser le pluralisme et la diversité au travers de ses recrutements et de la gestion des carrières de ses collaborateurs. Ces principes sont repris dans les contrats avec les agences d'intérim travaillant pour CNP Assurances.

## 7 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche développement durable du groupe CNP est ancrée dans le quotidien de l'activité. La responsabilité sociale de l'entreprise se manifeste ainsi dans sa gouvernance, sa politique de gestion des ressources humaines et dans le souci de préserver l'environnement. Elle structure aussi les deux faces de son métier : assureur et investisseur.

Cet engagement correspond aux valeurs et à l'histoire du Groupe. Son lien privilégié avec la Caisse des Dépôts et sa relation durable avec des partenaires investis d'une mission d'intérêt général en témoignent.

Il correspond également à la plus-value sociale apportée par l'assureur quand il mutualise les risques et sécurise la couverture des engagements sur le très long terme.

En se joignant aux premiers signataires français du Pacte mondial dès 2003, CNP Assurances donnait un nouvel essor aux actions initiées. Son engagement est reconnu par les analystes extra-financiers, et notamment Vigéo qui la classe parmi les toutes premières sociétés d'assurances européennes en la matière.

Deux des axes prioritaires ont particulièrement avancé en 2007 : l'introduction de critères extra-financiers dans la gestion des actifs et la mobilisation des personnels.

2007 a également été marqué par l'extension progressive de la démarche à l'ensemble du Groupe. La réalisation d'une opération de reforestation en Amazonie grâce aux contributions des personnels soutenues par CNP Assurances et Caixa Seguros, est exemplaire à cet égard.

## 7.1 L'organisation de la démarche

La démarche est animée par la direction du développement durable, directement rattachée au Directeur général. Le Comité exécutif examine régulièrement l'avancée des projets, expertisés par les cinq groupes de travail transversaux mis en place en 2005. De nouvelles avancées se dessinent dans le cadre des réflexions initiées avec les grands actionnaires et partenaires, eux-mêmes très engagés.

Certaines filiales, en particulier Caixa Seguros, se sont également engagées de longue date en faveur d'un développement durable. En 2007, Caixa Seguros Vida a adhéré au Pacte mondial. Les autres filiales envisagent de le faire prochainement. Un Comité de responsabilité sociale a été installé au Brésil et en Italie. Le partage d'expérience se développe progressivement.

CNP Assurances participe aux réflexions de place sur la responsabilité sociale. Membre de l'ORSE et de son Club Finances depuis 2006, elle est également présente au sein de la Commission développement durable de l'AFA et a soutenu les initiatives développées par le Pôle de compétitivité mondiale Finances Innovation.

## 7.2 Une gouvernance responsable et transparente

Les statuts adoptés en juillet 2007 prévoient la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur général.

La composition du Conseil d'administration s'inscrit dans le cadre des règles publiées par l'AMF. Onze des dix-huit membres du Conseil représentent les parties au pacte d'actionnaires. Un siège est réservé au représentant des salariés, au-delà des obligations réglementaires.

Dans l'esprit des recommandations de place sur la gouvernance, un Comité stratégique a été créé en 2007. Son Président n'est pas partie au Pacte d'actionnaire. Dans le même esprit, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations sont présidés par des administrateurs indépendants. Chacune de ces formations a adopté un règlement intérieur.

L'actionnariat salarié est promu dans le Groupe. Des augmentations de capital réservées ont été organisées en moyenne tous les deux ans depuis l'entrée en Bourse, y compris pour les salariés des filiales internationales, et des actions ont été distribuées gratuitement en 2005 et 2007. La quasi-totalité des collaborateurs place la prime d'intéressement et la participation en actions de l'entreprise au sein du PEE.

Fin 2007, près de quatre salariés sur cinq sont actionnaires en France et deux sur trois à l'international, pour un montant moyen de 20 K€. *L'affectio societatis* est sensible, même si cette participation représente moins de 1 % du capital, compte tenu de l'importance du ratio capital/salarié.

La part de l'actionnariat flottant est donc faible. Néanmoins, CNP Assurances a développé une politique ambitieuse d'information et d'écoute de ses actionnaires. De nombreuses publications sont destinées aux 142 000 actionnaires individuels et des services privilégiés sont proposés à ceux d'entre eux qui adhèrent au Cercle.

L'information financière s'attache à assurer transparence et qualité, dans le respect des obligations légales.

## 7.3 Employeur responsable

Le niveau d'engagement du groupe CNP est reconnu. Le respect des droits de l'homme et de la réglementation internationale du travail n'admet pas d'exception et priorité est donnée au dialogue social.

La politique de gestion des ressources humaines de CNP Assurances est directement suivie par le Directeur général, qui préside effectivement les réunions du Comité d'entreprise.

Cette politique vise à accompagner dans la durée la carrière des 2 942 collaborateurs. Plus de la moitié des recrutements sont pourvus par mobilité interne et les nouveaux salariés – près du tiers de l'effectif a moins de cinq ans d'ancienneté – bénéficient d'un dispositif d'accueil adapté. Le budget dédié à la formation atteint le triple de l'obligation légale.

Plus encore que dans l'ensemble du secteur de l'assurance, la communauté de travail CNP se caractérise par une forte féminisation, la prépondérance des cadres et un effectif en moyenne plus jeune.

La promotion de l'égalité des chances est un axe essentiel, confirmé par la signature de la Charte de la diversité fin 2006 : les actions en faveur de l'emploi des handicapés ont été développées depuis plus de dix ans, un accord pour l'égalité hommes/femmes a été conclu en 2005, l'accueil de jeunes en insertion est soutenu et des mesures spécifiques pour les seniors ont été mises en place.

Pour conforter la mobilisation des personnels animée via une rubrique spécifique dans l'Intranet, un cinquième de l'intéressement est conditionné depuis 2007 à des objectifs "Développement durable".

Ces mêmes principes inspirent la politique de ressources humaines de chaque filiale à l'international. La coordination se renforce progressivement, notamment au niveau des cadres dirigeants et pour envisager la mise en place d'une instance de concertation au niveau européen.

#### **7.4 Assureur responsable: lutter contre l'exclusion financière, offrir la qualité de service attendue et assurer la confiance grâce à une déontologie sans faille**

##### **7.4.1 Lutter contre l'exclusion financière**

L'assurance de personnes permet de mutualiser la protection financière contre les aléas de la vie. Elle évite ainsi à l'individu d'avoir à se constituer une réserve de sécurité personnelle, qui serait plus coûteuse. Elle aide ainsi chacun à se projeter dans l'avenir, en réduisant les contraintes financières quotidiennes.

La plus-value sociale de l'assurance de personnes est donc particulièrement porteuse pour les populations moins favorisées. C'est pourquoi CNP Assurances, en accord avec ses grands partenaires distributeurs, promeut une assurance accessible au plus grand nombre.

C'est le cas des principaux contrats d'assurance vie épargne avec des montants minimaux de versements de 30€ en France, l'épargne restant disponible via les possibilités d'avance ou de rachat. C'est le cas également des produits Consorcio au Brésil et en Argentine, proches de la tontine. Ce souci de préparer l'avenir se retrouve aussi dans les formules de conversion en rente au Brésil ou en France pour accompagner la retraite. Les conseils financiers qui accompagnent la souscription permettent à chacun d'optimiser son couple rendement/risque.

En ce qui concerne la prévoyance en France, La Poste comme les Caisses d'Épargne commercialisent un contrat temporaire décès qui apporte une couverture de base. Les délais de versement sont réduits pour répondre à l'urgence des besoins. Un produit citoyen équivalent vient d'être lancé au Portugal. Le contrat santé de La Poste Completys est un contrat solidaire au sens des recommandations gouvernementales.

Soucieux de répondre aux nouveaux besoins, CNP Assurances est parmi les premiers assureurs français à avoir développé toute une gamme de produits Dépendance, tant en assurance collective qu'individuelle. Ce savoir-faire a permis à la filiale espagnole d'innover sur ce marché dès fin 2007. Au-delà des prestations financières, les informations, conseils et services de Filassistance sont particulièrement utiles aux personnes isolées. La mise au point du diagnostic mémoire en 2007 est exemplaire à ce titre.

2007 a été l'occasion de mettre au point une autre innovation bénéfique aux populations moins favorisées : une garantie couvrant les factures de gaz de Gaz de France.

CNP Assurances soutient également les créateurs de micro-entreprises, en portant, outre sa contribution de 1 M€ à la Fondation Entreprendre pour la Cité, le risque prévoyance. Elle accompagne le développement des entreprises en couvrant les prêts octroyés par Oséo. Elle participe également depuis 2006 à un programme de micro-crédit international avec la Deutsche Bank et l'AFD.

La prévention est aussi un axe important dans les relations avec les collectivités locales en matière de couverture du risque d'interruption de travail.

L'exclusion sociale peut passer par un refus d'emprunt. Leader sur ce marché en France, CNP Assurances a mis à profit sa base de données pour faire évoluer régulièrement les critères d'assurabilité. Son taux de refus est de l'ordre de 0,25 % et les novations prévues par la Convention AREAS ont été mises en œuvre.

CNP Assurances favorise l'accès à la propriété des acheteurs les moins favorisés en assurant les prêts adossés au "1 % logement" et les opérations financées par le CIF. Avec ce même partenaire, CNP Assurances favorise la promotion de l'assurance chômage, trop rarement souscrite alors que cette situation est une source fréquente de graves difficultés, par des conditions préférentielles et notamment la prise en charge d'une aide au retour à l'emploi. Dans ce même esprit, une garantie perte d'emploi à prix coûtant a été lancée en 2007 dans le réseau du Crédit Agricole.

#### **7.4.2 Offrir la qualité de service attendue des clients**

Avec plus de 13 millions de contrats individuels en gestion et 12 millions au titre de l'assurance en couverture de prêts. CNP Assurances doit concilier efficacité industrielle et service personnalisé. La solution passe par une organisation orientée clients et l'optimisation du recours aux nouvelles technologies à toutes les étapes de la vie du contrat.

Des engagements qualité sont contractualisés avec chaque partenaire, notamment en termes de délais de traitement, ou encore formalisés dans les conditions générales des contrats. C'est ainsi qu'au-delà de la Loi, CNP Assurances s'est engagée à verser les capitaux décès dans les trente jours suivant la réception du dossier complet.

Tous les aspects sont optimisés pour améliorer la qualité de service. En 2007 par exemple, la mise en réseau des centres d'appels a permis d'améliorer sensiblement le taux d'accessibilité. L'extension régulière du périmètre de certification conforte cette orientation.

CNP Assurances s'attache à mettre en application rapidement les évolutions réglementaires. Les termes de la loi DDAC ont ainsi conduit à revoir le cadre de l'information précontractuelle. En ce qui concerne les capitaux décès, CNP Assurances bénéficie de relais d'information privilégiés grâce à la bonne insertion de ses réseaux dans le tissu local. Elle se met en mesure d'utiliser sans tarder les facilités de recherche ouvertes par la loi de décembre 2007 pour aller encore plus loin.

Les nouvelles technologies permettent d'améliorer constamment le service apporté aux clients. Les avancées ont été significatives en 2007. Les nouveaux postes de travail du réseau Écureuil permettent ainsi de réaliser l'essentiel des opérations de souscription avec le client. De même, CNPNet permet de finaliser en direct plus de 70 % des dossiers d'assurance en couverture de prêts. Le système Majestic facilite la gestion de la relation commerciale du réseau CNP Trésor. Enfin, Navéo – dont la première version a été mise en production en mi-année – améliore le processus de gestion des sinistres emprunteurs.

L'écoute des clients est permanente. L'élaboration de l'offre s'accompagne d'études de marché avec les réseaux distributeurs. Au niveau de la gestion, la satisfaction des clients est systématiquement mesurée. La refonte en 2007 du dispositif d'information annuelle des assurés individuels a été un plein succès.

Les réclamations sont marginales et leur suivi est également utilisé pour améliorer la qualité de service. Le contact téléphonique est privilégié pour s'assurer de la pertinence de la réponse et un comité se réunit régulièrement pour trouver des solutions aux motifs d'insatisfaction détectés.

CNP Assurances a mis en place un dispositif de médiation strictement indépendant des services de gestion. Sa montée en puissance témoigne de la nécessité d'expliquer les contrats et parfois de répondre favorablement à l'assuré pour des raisons d'équité au-delà d'un pur raisonnement juridique.

---

Parallèlement, les assignations se réduisent depuis dix ans. 65 % des contentieux sont gagnés en première instance, 72 % en appel, 84 % en Cassation.

#### **7.4.3** La déontologie, base de la confiance

En matière d'assurance de personnes, les enjeux essentiels portent sur la lutte contre le blanchiment et contre la fraude, ainsi que sur le devoir de conseil.

Le dispositif anti-blanchiment repose sur la diffusion large des règles et l'organisation de formations régulières en lien avec les partenaires distributeurs, tant en France que dans les filiales internationales. Des contrôles sont diligentés régulièrement.

Un Code de bonne conduite définit, depuis 1994, les règles éthiques qui s'imposent à tous dans l'entreprise. De plus, chaque métier doit respecter les obligations juridiques qui lui sont propres, par exemple les normes de l'AMF pour les financiers. Les engagements professionnels de la FFSA sont mis en application dans le réseau CNP Trésor. Enfin, des chartes de déontologie ont été élaborées pour les auditeurs et les acheteurs. La codification en cours de l'ensemble de ces règles sera l'occasion d'une mobilisation renforcée.

#### **7.5** Investisseur responsable

Garante des engagements pris vis-à-vis des assurés et des actionnaires, la gestion financière de CNP Assurances allie contrainte de sécurité et recherche d'une performance satisfaisante et régulière.

La politique d'investissement se caractérise par une grande stabilité dans le temps de la répartition stratégique des actifs, sans exclusion des ajustements tactiques en fonction de la situation des marchés. Chaque actif est sélectionné avec un horizon de détention long : huit ans en moyenne pour les actions, les obligations étant conservées en général jusqu'à maturité.

Dans ce contexte, CNP Assurances a développé une approche socialement responsable de chaque compartiment d'actif. Tout le portefeuille Actions fait l'objet depuis 2006 d'une veille trimestrielle sous l'angle ISR avec le principal gérant Natixis. Les titres détenus dans des sociétés maîtrisant insuffisamment les risques et enjeux ISR sont examinés et des actions graduées sont décidées si nécessaire sur les flux ou le stock. Cette approche sera étendue aux obligations corporate industrielles en 2008. Les obligations du secteur public et parapublic se concentrent sur la zone OCDE.

Les actifs immobiliers sont également gérés dans une perspective durable : les objectifs de performance cohabitent avec des enjeux Droits de l'homme et sécurité (usagers comme personnels d'entretien) et de respect de l'environnement.

Actionnaire responsable, CNP Assurances vote à toutes les Assemblées générales des sociétés françaises, sur la base d'une politique de vote cohérente avec sa position minoritaire d'actionnaire à horizon de détention long. Cette pratique est étendue progressivement à la zone euro.

Enfin, l'entreprise soutient fortement le développement des supports labellisés ISR. Les encours ISR et environnementaux au sein des portefeuilles euro augmentent d'environ 50 % par an depuis 2005. La croissance est encore plus rapide sur les supports ISR des contrats multi supports. Leur encours a plus que quintuplé en deux ans. Avec 260 M€ fin 2007, ils représentent 0,05 % du total des unités de compte souscrites par les assurés. Par ailleurs, Fongepar gère 60 M€ de supports ISR et solidaires au titre de l'épargne salariale. Enfin, un fonds de fonds éthique et environnemental "CNP Développement durable" est commercialisé par le réseau CNP Trésor depuis octobre dernier. Une campagne de promotion est prévue pour le printemps.

## 7.6 La vigilance vis-à-vis de l'impact environnemental

Même si son activité n'est pas parmi les plus polluantes, le groupe CNP place la protection de l'environnement parmi ses priorités en matière de développement durable. Cette orientation inspire tant son fonctionnement interne que ses relations avec les assurés et la gestion de ses actifs.

En ce qui concerne le fonctionnement interne, les principaux enjeux concernent la consommation de papier, les déplacements professionnels, et dans une moindre mesure la gestion des bâtiments. Cette dernière fait l'objet en France depuis 2005 d'une vigilance permanente qui a permis de réduire tous les postes d'émissions. Pour mobiliser les collaborateurs sur l'enjeu papier, une partie de l'intéressement est liée depuis 2007 à la réduction des volumes consommés. Parallèlement, les possibilités d'éditer en recto verso ont été étendues et le tri sélectif couvre désormais l'ensemble des implantations. Le programme de dématérialisation en cours de lancement confortera cette tendance. Les déplacements professionnels privilégient le train. Les visioconférences sont favorisées et les voitures des commerciaux respectent les ratios d'émissions conseillés. La sélection des fournisseurs intègre cet aspect environnemental. Au Brésil, Caixa Seguros a développé une politique de compensation des émissions par le financement de plantations d'arbres en Amazonie. L'entreprise brésilienne bénéficie du label *carbon free*.

La croissance du nombre de contrats et les obligations d'information des assurés tendent à accroître encore le volume de papier utilisé. Grâce au développement des éditions recto verso, CNP Assurances a réussi à réduire en 2007 le nombre de feuilles éditées dans le cadre de l'information annuelle. Elle optimise les éditions des supports contractuels en liaison avec ses partenaires distributeurs. La délégation de gestion permet de limiter les éditions des documents et le projet dématérialisation aura également un fort impact en la matière.

Le volet environnemental est l'un des trois axes privilégiés dans la veille ISR du portefeuille actions.

CNP Assurances a participé dès l'origine à hauteur de 10M€ au lancement du Fonds carbone européen. L'ensemble du patrimoine de logements fait l'objet d'un audit énergétique et une base de données des consommations est en cours de constitution. CNP Assurances, premier propriétaire forestier de France, développe depuis plusieurs années avec son délégataire de gestion, la Société forestière, des plans de gestion qui intègrent des objectifs de respect de la biodiversité et anticipent l'effet du changement climatique. Les bois produits bénéficient du label PEFC. Le puits de carbone atteint 322 KT. Le fonds environnemental ouvert à l'automne 2007 est proposé aux assurés du Trésor. CNP Assurances y a également souscrit sur son portefeuille général.

## 7.7 L'engagement sociétal

CNP Assurances et ses filiales ont développé des actions en faveur des publics défavorisés, en lien avec leur métier et leurs valeurs. Axé depuis 1993 sur la lutte contre la douleur et la qualité de vie des personnes âgées, le mécénat CNP s'est ouvert en 2007 à la prévention et la prise en charge d'un risque émergent : l'obésité.

Caixa Seguros réalise des actions variées. Elle a notamment soutenu une expérience innovante pour réduire l'exposition à la violence des jeunes. Régulièrement, une partie du produit des ventes est consacrée à des programmes citoyens, comme l'alphabétisation des femmes. CNP Vida parraine depuis 2005 des enfants via l'ONG Ayuda en action.

Des actions culturelles sont également soutenues : œuvre d'art déposée au musée de Cluny en France ou encore soutien à la diffusion de spectacles en dehors des circuits traditionnels au Brésil.

Les collaborateurs sont associés à ces politiques, notamment en proposant des projets.

L'approfondissement de cette démarche en faveur d'un développement durable constitue l'un des axes majeurs définis dans le Plan stratégique 2008-2012.

## 8 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Au cours de l'année 2007, la Société a décidé de modifier son mode de gestion et a adopté le régime de la société anonyme à Conseil d'administration. La structure de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, mise en place en juillet 1992 et fondée sur une stricte séparation entre d'une part, les organes de surveillance et de contrôle, d'autre part les fonctions et les pouvoirs de direction, correspondait alors à la situation de la Société et à l'organisation de son actionnariat.

L'Assemblée générale des actionnaires, réunie le 10 juillet 2007, a approuvé l'institution du nouveau mode de gestion avec Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa première réunion, tenue à l'issue de l'Assemblée du 10 juillet 2007, d'opter pour le mode d'exercice dissocié de la Direction générale, prévu par la loi dite "N.R.E." et qui permet en effet de rassembler la gestion et le contrôle de la Société tout en distinguant la présidence du Conseil d'administration de la fonction exécutive exercée par la Direction générale. À ce titre, M. Edmond Alphandéry a été nommé Président du Conseil d'administration et M. Gilles Benoist, siégeant désormais au Conseil d'administration de la Société, a été appelé à exercer les fonctions exécutives de Directeur général.

Le Conseil d'administration a en outre renforcé les moyens et les informations mis à disposition de ses membres pour exercer leur mission. À l'occasion de sa réunion du 10 juillet 2007, le Conseil d'administration a ainsi poursuivi la démarche du Conseil de surveillance consistant à instaurer des Comités spécialisés en se dotant d'un troisième comité, le Comité stratégique qui complète utilement le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations préexistants.

Dans le cadre de sa nouvelle organisation, la Société a veillé à poursuivre l'application des principes de gouvernement d'entreprise notamment au regard de la situation d'indépendance des membres du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés.

La Société s'est aussi attachée à mettre en place entre le Conseil d'administration et la Direction générale la répartition des pouvoirs la mieux adaptée à l'activité et à la gestion du Groupe, à son contrôle ainsi qu'à la structure de son actionnariat.

Tous les administrateurs étaient précédemment membres du Conseil de surveillance à l'exception de M. Gilles Benoist, anciennement Président du Directoire et nommé en qualité de Directeur général.

Jusqu'à juillet 2007, la gestion et la direction de la Société étaient assurées par le Directoire composé de M. Gilles Benoist, Président et des membres du Directoire : Antoine Lissowski, Directeur financier ; Gérard Meneroud, Directeur du développement et des partenariats ; Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur international ; Jean-Pierre Walbaum, Directeur de la gestion et de l'innovation.

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Dans la continuité de la précédente organisation du Directoire, le Conseil d'administration a décidé d'instaurer des limitations aux pouvoirs du Directeur général et ainsi de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

### Comité exécutif

Sous l'autorité du Directeur général, le Comité exécutif, dont la composition est identique à celle du Directoire précédent, assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration.

Cette structure interne est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans

d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit en moyenne toutes les semaines.

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Gilles Benoist, Directeur général et des Directeurs généraux adjoints ;
- Antoine Lissowski, Directeur financier ;
- Gérard Meneroud, Directeur du développement et des partenariats ;
- Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur international ;
- Jean-Pierre Walbaum, Directeur de la gestion et de l'innovation.

## 9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS/AUTORISATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE PUIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES À COMPTER DU 10 JUILLET 2007

### Période de validité et utilisation au cours de l'exercice 2007

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Directoire	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2007
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGO du 30/05/2006, 8 <sup>e</sup> résolution Pour une durée de: 18 mois Échéance: 30/11/2007	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 25/04/2007 autodétention de 335 247 actions, soit 0,23 % du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par AGO du 25/04/2007, 13 <sup>e</sup> résolution, et réitérée par AGM du 10/07/2007, Pour une durée de:18 mois Échéance:25/10/2008	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31/12/2007, autodétention de 447 639 actions, soit 0,30 % du capital social
Opération en faveur des salariés	Augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par AGE du 22/11/2006, 2 <sup>e</sup> résolution et réitérée par AGM du 10/07/2007, Pour une durée de:26 mois Échéance: 22/01/2009	7 M€ primes d'émission incluses	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par AGE du 07/06/2005, 8 <sup>e</sup> résolution et réitérée par AGM du 10/07/2007, Pour une durée de: 38 mois Échéance: 07/08/2008	0,4 % du capital social à la date de l'autorisation	52 080 actions maximum soit 10 % de l'autorisation
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par AGE du 22/11/2006, 1 <sup>re</sup> résolution Pour une durée de: 26 mois Échue par anticipation: 10/07/2007	700 M€ primes d'émission incluses	699,613 M€ primes d'émission incluses (39,610 M€ de nominal)

## 10\_RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTION

### 10.1\_Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale à caractère ordinaire

#### Approbation des comptes sociaux et consolidés 2007 de CNP Assurances et de son Groupe et du rapport de gestion du Conseil d'administration (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> résolutions)

La première résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2007. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1 221,8 M€.

Les comptes sociaux et consolidés, clos le 31 décembre 2007, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de CNP Assurances et de son Groupe ainsi que les diverses informations prescrites par la loi et la réglementation en vigueur figurent dans le rapport annuel de la Société.

#### Affectation du résultat ; fixation du dividende à 2,85 € par action (3<sup>e</sup> résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2007 ressort à 922 743 976,02 € (contre 553 653 593,55 € en 2006). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur, soit 779 723,29 €, le bénéfice distribuable est de 923 523 699,31 €.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2007, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement à compter du 29 avril 2008 selon les modalités présentées dans la troisième résolution.

Le montant du dividende proposé est de 2,85 € par action, soit une progression de 24 % par rapport à l'an dernier. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 36 % du résultat courant.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Toutefois, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 18 % (tel que prévu à l'article 177 quater du CGI). Cette option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

#### Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (4<sup>e</sup> résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, sont relatives d'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance et qui ont poursuivi leurs effets en 2007 et d'autre part, à de nouvelles conventions autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé auxquelles s'ajoute un avenant conventionnel autorisé en mars 2008.

Le Conseil d'administration a ainsi, notamment, autorisé, en sa séance du 10 juillet 2007, la fixation des éléments relatifs à la rémunération du Directeur général au titre de son contrat de travail et a en conséquence approuvé l'avenant à son contrat de travail.

Au cours de cette même séance, le Conseil a également autorisé la détermination des éléments relatifs à la rémunération du Directeur général au titre de son mandat social.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, autorisé, en sa séance du 17 décembre 2007, le Directeur général à proroger jusqu'au 21 décembre 2007 minuit, le droit de sortie de CNP Assurances dans le cadre de l'accord conclu entre la CNCE et CNP Assurances relatif à Ixis Asset Management Group devenue Natixis Global Asset Management.

Le Conseil d'administration a également autorisé en sa séance du 18 décembre 2007 la conclusion d'un avenant au protocole d'accord portant sur la participation de CNP Assurances dans Natixis Global Asset Management ainsi qu'un avenant d'aménagement du règlement intérieur du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de CNP Assurances.

Ces conventions ont fait l'objet des communications réglementaires auprès des Commissaires aux comptes de CNP Assurances qui en rendent compte dans leur rapport spécial.

#### **Ratification de la convention réglementée entre la Société et M. Gilles Benoist, Directeur général (5<sup>e</sup> résolution)**

En raison de l'application immédiate de la loi, le 4 mars 2008, le Conseil d'administration a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite "loi TEPA", la mise en conformité des engagements prévoyant des éléments de rémunération au bénéfice du Directeur général précédemment autorisés par le Conseil du 10 juillet 2007 et a ainsi approuvé la convention afférente aux éléments de rémunération, indemnité et avantage à verser par la Société en cas de rupture du contrat de travail de M. Gilles Benoist, Directeur général de la Société, sous conditions liées aux performances de ce dernier, appréciées au regard de celles de la Société.

Tel est l'objet de la cinquième résolution présentée au vote de ratification de l'Assemblée.

#### **Ratification de la nomination d'un membre du Conseil d'administration (6<sup>e</sup> résolution)**

Il est demandé à l'Assemblée générale des actionnaires de bien vouloir procéder à la ratification de la nomination de M. Pierre Hériaud, membre coopté par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007 aux fins de pourvoir au remplacement de M. Étienne Bertier, membre démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir.

La notice biographique de M. Hériaud figure dans la brochure remise à l'ensemble des actionnaires invités à participer à l'Assemblée générale de CNP Assurances.

#### **Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société.**

##### **Prix maximum d'achat : 140 €/ action (7<sup>e</sup> résolution)**

Cette résolution récurrente, présentée annuellement à l'Assemblée, a pour objet, dans le cadre de la réglementation applicable au programme de rachat, d'autoriser le Conseil d'administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % de son capital en vue notamment :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;

---

• d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital, cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration a rajouté, dans l'énoncé usuel des objectifs du programme de rachat d'actions de la Société, la possibilité d'attribuer des actions dans le cadre des options d'achat d'actions, objet de la onzième résolution qui est mise à l'ordre du jour de l'Assemblée à caractère extraordinaire.

Conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par CNP Assurances en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Enfin, conformément à l'article 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration informe les actionnaires des opérations que la Société a réalisées dans le cadre de la treizième résolution de l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2007 et réitérée par l'Assemblée du 10 juillet 2007 dans sa troisième résolution.

La présente autorisation est sollicitée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2007, CNP Assurances détenait 447 639 actions propres.

### Réévaluation du montant global des jetons de présence (8<sup>e</sup> résolution)

À l'occasion de sa réunion du 10 juillet 2007, le Conseil d'administration, poursuivant la démarche de gouvernement d'entreprise instaurée au sein de CNP Assurances depuis plusieurs années, s'est doté d'un troisième comité, le Comité stratégique qui complète utilement le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations déjà constitués.

Au cours de l'année écoulée, la charge de travail et l'extension du périmètre d'intervention du Conseil d'administration, en charge de l'administration et du contrôle de la gestion de la Société, s'est progressivement accrue et a donné lieu à une augmentation des réunions des Comités spécialisés du Conseil ou de la durée de celles-ci.

C'est pourquoi le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires que la rétribution de l'activité des membres du Conseil soit réajustée en proportion de l'implication effective constatée durant l'année passée. Il est donc demandé à l'Assemblée de porter, au titre de l'exercice 2007 et des exercices ultérieurs, l'allocation globale annuelle des jetons de présence à 700 000 €.

## 10.2 Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale à caractère extraordinaire

### Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de CNP Assurances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (9<sup>e</sup> résolution)

Dans un contexte économique et stratégique qui exige des entreprises une vigilance et une réactivité permanentes, la délégation de compétence sollicitée auprès de l'Assemblée en faveur du Conseil d'administration permettrait de renforcer le processus technique de décision des augmentations de capital, sans avoir à réunir de façon précipitée les actionnaires en Assemblée générale extraordinaire pour chaque décision d'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration disposerait alors du pouvoir d'apprécier l'opportunité d'une augmentation de capital (avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires existants) et de mettre en œuvre celle-ci. À charge pour le Conseil et l'organe de direction de rendre compte de l'usage de cette délégation dans le cadre de nouveaux rapports présentés à l'Assemblée.

S'agissant du maintien du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'administration a estimé opportun de ne pas supprimer ce droit, ce qui permet aux actionnaires existants, s'ils le souhaitent, d'accroître leur participation ou, au contraire, de céder sur le marché les droits préférentiels de souscription qui leur seront reconnus.

S'agissant de la nature de l'émission, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de ne pas multiplier le type de valeur mobilière donnant accès au capital de CNP Assurances et de rester sur le seul type de valeur existant chez CNP Assurances, l'action ordinaire, gage de simplicité et de clarté.

L'encadrement législatif de cette délégation de compétence exige toutefois que l'Assemblée générale extraordinaire fixe :

- le plafond global de l'augmentation de capital (ou des augmentations) susceptible(s) d'être mise(s) en œuvre dans le cadre de cette délégation de compétence ;
- la durée de la délégation de compétence au profit du Conseil, durée qui ne peut excéder 26 mois.

C'est pourquoi le Conseil d'administration propose un plafond global de 500 M€, primes d'émission incluses, et une durée de délégation au plus de 26 mois.

Il est précisé également qu'il est demandé à l'Assemblée l'autorisation pour le Conseil d'administration de subdéléguer au Directeur général, la compétence qui serait reconnue à l'organe collégial.

#### **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou de groupe (10<sup>e</sup> résolution)**

En conséquence de la décision que l'Assemblée aura prise, au terme de la neuvième résolution, de déléguer au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, la loi impose que lors de toute augmentation de capital, une augmentation particulière soit proposée au bénéfice des salariés conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce. Cette résolution annulerait et remplacerait la délégation existante qui arrive à échéance le 22 janvier 2009.

La dixième résolution soumise au vote de l'Assemblée prévoit donc, en substance, une délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou de groupe dans la limite de 3 % du capital social, primes d'émission incluses, en octroyant éventuellement une décote de 20 % telle que précisé dans le texte du projet de résolution.

#### **Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de consentir des options d'achat d'actions (11<sup>e</sup> résolution)**

Dans le cadre de la démarche que notre Société a entreprise en faveur de l'épargne salariale, et après avis favorable du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a souhaité soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires un projet de résolution relatif à des options d'achat d'actions de la Société.

La mise en place de programmes d'options d'achat d'actions permettrait, par un moyen de rémunération à long terme, de fidéliser et d'associer certains membres ou catégories du personnel salarié et des mandataires sociaux ou certains d'entre eux, aux résultats futurs de CNP Assurances et des sociétés qui lui sont liées, sans alourdir ses frais de personnel.

C'est pourquoi il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Conseil d'administration à consentir, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, pendant un délai de 38 mois à compter de ce jour, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société, dans la limite d'un plafond de 1 % de son capital.

En outre, il est proposé à l'Assemblée que le prix d'exercice des options d'achat soit égal à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-177 al. 4 et L. 225-179 al. 2 du Code de commerce.

Aucune option d'achat d'actions ne pourra être consentie dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et les comptes annuels sont rendus publics.

De la même manière que pour l'attribution gratuite des actions de CNP Assurances (objet du projet de la 12<sup>e</sup> résolution), le Conseil d'administration précise à l'attention de l'Assemblée qui approuverait cette résolution, que toute attribution d'options d'achat d'actions au profit d'un dirigeant de la Société relèvera d'un avis préalable du Comité des rémunérations et des nominations, conformément aux règles de gouvernance de CNP Assurances. En outre, si le Conseil d'administration décidait d'attribuer des options aux dirigeants, il devrait, conformément à la loi, soit interdire la levée des options pendant la durée du mandat, soit fixer une quotité d'actions issues des levées d'options que ces dirigeants seraient tenus de conserver pendant la durée de leur mandat (article L. 225-185 4<sup>e</sup> alinéa).

Dans ces limites et en conformité avec la législation en vigueur, il est proposé que l'Assemblée délègue au Conseil d'administration le soin de décider des modalités et des conditions d'attribution des options d'achat qui seraient proposées.

Ce projet de résolution a donné lieu à l'établissement par les Commissaires aux comptes de la Société d'un rapport spécial, conformément à l'article R. 225-144 al. 2 du Code de commerce.

#### **Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit des salariés de la Société (12<sup>e</sup> résolution)**

L'attribution gratuite d'actions au profit des personnels de l'entreprise constitue l'une des mesures destinées à développer l'actionnariat salarié. Elle constitue également un mécanisme de rémunération différé à moyen terme qui s'ajoute aux systèmes de rémunération traditionnels (salaire de base, prime annuelle).

L'attribution gratuite d'actions ne se confond pas avec les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés adhérents du plan d'épargne groupe qui s'inscrivent dans des offres à caractère collectif.

Ce système offre des avantages à tous les acteurs de l'entreprise (sous réserve du respect des conditions d'attribution réglementaires) :

- l'entreprise elle-même, en raison de l'exonération des charges sociales à l'exception toutefois des prélèvements sociaux récemment mis en place par la loi de financement de la Sécurité sociale, laquelle institue une contribution patronale à la charge de la Société, et une contribution salariale à la charge des bénéficiaires (cette dernière n'est exigible des bénéficiaires qu'en cas de cession des actions, et au moment de leur cession) ;
- les actionnaires, car ce dispositif d'attribution d'actions existantes n'entraîne aucune dilution du capital ;
- les bénéficiaires attributaires, qui bénéficieront de l'avantage de l'attribution gratuite.

Dans le cadre de la résolution proposée, l'Assemblée fixe notamment le délai d'utilisation de l'autorisation consentie au Conseil d'administration, lequel ne peut excéder 38 mois, ainsi que le pourcentage maximal du capital pouvant être attribué gratuitement, lequel ne peut excéder légalement 10 % du capital social mais que le Conseil d'administration propose de limiter à 0,5 %.

Il est proposé en outre que l'Assemblée donne délégation au Conseil d'administration pour fixer notamment les conditions relatives à l'identité des bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, telles que des conditions d'ancienneté, des conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective.

Le Conseil d'administration précise à l'attention de l'Assemblée qui approuverait cette résolution, que toute attribution gratuite d'actions au profit d'un membre du Conseil relèvera d'un avis préalable du Comité des rémunérations et des nominations, conformément aux règles de gouvernance de CNP Assurances. En outre, si le Conseil d'administration décidait d'attribuer des actions aux dirigeants, il fixerait, conformément à la loi, une quotité d'actions que ces dirigeants seraient tenus de conserver pendant la durée de leur mandat (article L. 225-197-14<sup>e</sup> alinéa).

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2005 avait permis à la Société de disposer de cette mesure d'actionnariat salarié ; celle-ci a été confirmée par l'Assemblée du 10 juillet 2007 pour une durée dont l'échéance interviendra en août 2008.

Le projet de résolution qui est proposé au vote de l'Assemblée réunie le 22 avril 2008 prévoit uniquement l'attribution d'actions existantes et reprend en grande partie le dispositif qui avait été antérieurement approuvé par les actionnaires.

Ce projet a en outre intégré des dispositions légales intervenues depuis la première rédaction de cette résolution, issues de la loi du 30 décembre 2006, qui concernent notamment le traitement des actions attribuées en cas d'invalidité du bénéficiaire. Les autres modifications sont essentiellement de pure forme et sont données dans un souci de précision.

#### **Mise en conformité et harmonisation de l'article 28 des statuts (13<sup>e</sup> résolution)**

Afin de faciliter l'admission et le vote des actionnaires en Assemblée générale, il est proposé de préciser, conformément à la réglementation en vigueur, les dispositions de l'article 28 ("Assemblées") des statuts, relatives notamment aux modalités de vote à distance des actionnaires.

Les modifications statutaires présentées à l'Assemblée à caractère extraordinaire résultent simplement de la mise en conformité des statuts de CNP Assurances avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006. À ce titre, il est proposé au vote de l'Assemblée de mettre en conformité le paragraphe 3 de l'article 28 des statuts relatif aux "Assemblées", tel que proposé dans le projet de la treizième résolution.

Tel est l'objet des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances.

## 11 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 11.1 Composition du Conseil d'administration, liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux



Edmond Alphandéry  
Né le 2 septembre 1943.  
Licence en droit, Institut d'études  
politiques de Paris, Doctorat ès sciences  
économiques et agrégation d'économie  
politique.

Edmond Alphandéry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.

Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris-II jusqu'en 1993.

Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire où il est Conseiller général à partir de 1976, puis Vice-président (1991) et Président du conseil général du Maine et Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et Président de la Commission supérieure de la Caisse nationale de prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la présidence du Conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.

Ministre de l'Économie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, Président du Conseil d'administration d'Électricité de France.

Après avoir été Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond Alphandéry a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Président par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : juin 2012).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances et assure la présidence de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2007 de 501 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

##### *Au sein du Groupe CNP Assurances*

- CNP International (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), membre du Conseil d'administration ;
- CNP Capitalia Vita (ex-Fineco Vita, société de droit italien), administrateur.

##### *Autres mandats et fonctions*

- Calyon (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Icade (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Lehman Brothers, membre de l'“European Advisory Board” (depuis le 4 juin 2007) ;
- Suez (SA), membre du Conseil d'administration.

##### Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Alphandéry n'est plus titulaire

- GT Finance (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2002) ;
- Société des Éditions de Presse “Affiches Parisiennes” (SA), membre du Conseil d'administration (fin de mandat : août 2005).



Gilles Benoist  
Né le 12 décembre 1946.  
Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient Conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du directoire, et conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts avant de devenir Directeur des services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts.

Après avoir été Président du Directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Directeur général par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : juin 2012).

Titulaire au 31 décembre 2007 de 2 741 actions CNP Assurances ainsi que de 347 parts de FCPE CNP.

#### Mandats et fonctions

##### *Au sein du Groupe CNP Assurances*

- CNP Capitalia Vita (société de droit italien – ex-Fineco Vita), administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations ;
- CNP Caution (SA), représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- CNP Immobilier (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Compagnie immobilière de la CNP-CIMO (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;

- 83, Avenue Bosquet (SAS), représentant de CNP Assurances, Présidente ;
- Îlot A5B (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Issy Desmoulins (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Le Sextant (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Rueil Newton (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Sino French Life Insurance (société de droit chinois), administrateur ;
- Société Civile du 136, rue de Rennes (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société Civile Immobilière de la CNP (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société Foncière de la CNP (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- Société Immobilière de Construction et d'Acquisition de la CNP – Sicac (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante ;
- SPIFIC (SAS), représentant de CNP Assurances, Présidente ;
- Vendôme Europe (SCI), représentant de CNP Assurances, gérante.

##### *Autres mandats et fonctions*

- Caisse des Dépôts, membre du Comité de Direction du Groupe (à partir de 2003) ;
- Compagnie Internationale André Trigano (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Dexia (société de droit belge), administrateur et Président du Comité d'audit ;
- Fédération française des sociétés anonymes d'assurance (FFSAA), Président (depuis le 19 décembre 2007).

##### Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Benoist n'est plus titulaire

- CDC Ixis (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- CNCE (SA), membre du Conseil de surveillance (démission : 11 juin 2003) ;
- Gimar Finance (SCA), représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin de mandat : 27 avril 2005) ;
- Groupe Caisse des Dépôts, membre du Comité exécutif (fin de mandat : 2003) ;
- Sogestop I (SA), représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration (fin de mandat : 12 décembre 2002).



Jean-Paul Bailly  
Né le 29 novembre 1946.  
École polytechnique, Master of Science  
in Management.

Après avoir été Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2007 de 50 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

- Groupe La Poste, Président.
- Geopost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- La Banque Postale (SA), Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination-rémunération ;
- La Banque Postale Asset Management (ex-Sogeposte) (SA), membre du conseil de surveillance ;
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- SF2 (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administrateur ;
- SF12 (SA), représentant permanent de La Poste, Président ;
- Sofipost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- Sopassure (SA), administrateur ;
- Systar (SA), administrateur.

#### **Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Bailly n'est plus titulaire**

- Efiposte (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur (fin de mandat : 2005) ;
- Groupement des commerçants du CCR Grand Var (GIE), représentant permanent de La Poste, membre (fin de mandat : 2006) ;
- RATP, Président-Directeur général (fin de mandat : 2002).



Augustin de Romanet  
Né le 2 avril 1961.  
Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

Augustin de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société ainsi que de son comité stratégique.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

M. de Romanet est titulaire au 31 décembre 2007 de 100 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

##### ***Au sein du groupe Caisse des Dépôts***

- Caisse des dépôts et consignations, Directeur général (depuis mars 2007) ;
- CDC Entreprises (SAS), administrateur (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007) ;
- Icade (SA), représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur (depuis le 30 novembre 2007) ;
- Société Nationale Immobilière (SNI – SAEM), Président du Conseil de surveillance (depuis le 27 juin 2007).

##### ***Autres mandats et fonctions***

- Accor (SA), administrateur (depuis le 14 mai 2007) ;
- Dexia (société de droit belge), administrateur (depuis le 9 mai 2007) ;
- Veolia Environnement (SA), administrateur (depuis le 29 mars 2007).



**Jérôme Gallot**  
Né le 25 octobre 1959.  
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Jérôme Gallot a été nommé administrateur de CNP Assurances par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

Titulaire au 31 décembre 2007 de 212 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

##### ***Au sein du groupe Caisse des Dépôts***

- CDC Entreprises, Président ;
- Avenir Entreprises (SA), Président du Conseil d'administration ;
- CDC Entreprise portefeuille (SAS), Président du Directoire ;
- Caisse des dépôts et consignations, membre du Comité direction Groupe ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Icade (SA), administrateur.

##### ***Autres mandats et fonctions***

- Compagnie Nationale du Rhône (CNR) – (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 1<sup>er</sup> septembre 2007) ;
- Nexans (SA), administrateur (depuis le 10 mai 2007) ;
- NRJ Group (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Oseo (EPIC), censeur ;
- Plastic Omnium (SA), administrateur ;
- Schneider Electric (SA), membre du Conseil de surveillance depuis 2006 (auparavant membre du Conseil d'administration 2004 – 2005).

#### **Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Gallot n'est plus titulaire**

- Austral (SICAV), Président (fin de mandat 2006) ;
- Caisse des Dépôts, membre du Comité de Direction (fin de mandat : 2006) ;
- Crédit Foncier de France (CFF) – (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 20 juillet 2006) ;
- Galaxy Fund (société de droit luxembourgeois), administrateur (fin de mandat : 2006).



**Dominique Marcel**  
Né le 8 octobre 1955.  
DEA de sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Dominique Marcel a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances ainsi que de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2007 de 50 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

##### ***Au sein du groupe Caisse des Dépôts***

- Caisse des Dépôts, membre du Comité de Direction, Directeur des finances et de la stratégie du Groupe ;
- Bac Participations (SA), Président du Conseil d'administration (depuis le 28 juin 2007) ;
- Caisse des Dépôts DI (société de droit allemand), Président du Conseil de surveillance ;

- CDC Entreprises (ex-FP Gestion) (SAS), administrateur (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007);
- CDC Entreprises Holding (ex-CDC Entreprises) (SAS), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 9 juillet 2007);
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général;
- CDC Holding Finance (SA), Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 19 juin 2007);
- CDC Infrastructures (ex-Financière Lille puis MAP Holding) (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général;
- Compagnie des Alpes (SA), Président du Conseil de surveillance;
- Financière Transdev (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général;
- Icade (SA), administrateur et membre du Comité des investissements du 21 février 2007 au 30 novembre 2007 après avoir été représentant permanent de la Caisse des Dépôts à compter du 13 janvier 2006;
- Icade (ex-Icade EMGP SA) (SIIC), administrateur et membre du Comité stratégie et investissements depuis le 17 octobre 2007;
- Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées (SA), administrateur;
- Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA), administrateur;
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (auparavant et à compter du 17 mai 2004, membre du Conseil de surveillance);
- Transdev (SA), représentant permanent de la Financière Transdev, administrateur.

#### **Autres mandats et fonctions**

- Accor (SA), administrateur (auparavant membre du Conseil de surveillance de mai 2005 à janvier 2006);
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) – (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 29 janvier 2007);
- Dexia (société anonyme de droit belge), administrateur;
- Dexia Crédit Local France (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance.

#### **Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Marcel n'est plus titulaire**

- CDC Ixis (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 31 décembre 2004);
- Caisse des dépôts développement (C3D), administrateur (SA ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la CDC en date du 3 janvier 2006);
- Compagnie Financière Eulia, représentant permanent de CDC Holding Finance, membre du Conseil d'administration (entre le 12 novembre 2003 et le 30 juin 2004);
- Crédit Foncier de France (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 12 mai 2005);
- Groupe Bature Cap Atrium (SASU), Président (du 13 janvier 2006 fin de mandat au 15 juin 2006);
- Ixis AM (SA), membre du Conseil de surveillance du (4 décembre 2003 au 1<sup>er</sup> mars 2004);
- Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 17 novembre 2005).



André Laurent Michelson

Né le 10 février 1955.

HEC, Maîtrise ès sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat : juin 2012)

Titulaire au 31 décembre 2007 de 74 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, M. André Laurent Michelson est depuis le 20 juin 2003 Directeur des Fonds d'Épargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts.



**Franck Silvent**  
Né le 1<sup>er</sup> août 1972.  
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007, Franck Silvent a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat : juin 2012)

Titulaire au 31 décembre 2007 de 50 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

##### ***Au sein du groupe Caisse des Dépôts***

- Compagnie des Alpes (SA), membre du Directoire et Directeur Finances, Stratégie et Développement (début de mandat janvier 2005);
- Belpark BV (société de droit belge), représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur;
- Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (SAS), Président du Comité de surveillance;
- Compagnie des Alpes – Financement, représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérante;
- Compagnie du Mont-Blanc (SA), administrateur;
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie – CI2S (SAS), Président;
- Compagnie Financière de Loisirs (SAS), Président;
- Domaine Skiable de Flaine – DSF (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Domaine skiable du Giffre – DGF (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles au Conseil de surveillance;
- Grévin et Compagnie (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration;
- Musée Grévin (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration (depuis le 29 juin 2006, auparavant Président du Conseil d'administration);
- Premier Financial Services (société de droit belge), administrateur;

- Safari africain de Port Saint-Père (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration;
- SwissAlp, administrateur.

##### **Mandats et fonctions occupés de 2002 à 2006 dont M. Silvent n'est plus titulaire**

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 19 juillet 2006);
- CDC DIGMBH, représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 23 décembre 2004);
- CDC Holding Finance (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur général;
- CDC Ixis Asset Management Holding (SA), membre du Conseil de surveillance (du 1<sup>er</sup> mars 2004 au 23 décembre 2004);
- CDC Ixis Investor Services, administrateur (fin de mandat : 12 janvier 2005);
- CDC Ixis Italia Holding, représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance (du 28 mars 2003 au 28 juillet 2004);
- CDC Ixis Private Equity (devenue CDC Entreprises Capital Investissement) (SA), administrateur (du 3 mars 2004 au 23 décembre 2004);
- Financière Lille, Président du Conseil d'administration (du 4 juillet 2003 au 23 décembre 2004);
- Galaxy Fund Management, représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 1<sup>er</sup> mars 2004);
- Groupe Caisse des Dépôts, Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie (de 2002 à 2005);
- Part'com, représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : juin 2004);
- Sicav "Liberté et Solidarité", représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 1<sup>er</sup> mars 2004);
- Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 10 mars 2005);
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), membre du Conseil de surveillance; Président du Comité d'audit (fin de mandat : 10 juin 2006);
- Transdev (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 23 décembre 2004);

- Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management (SA), membre du Conseil de surveillance (du 15 octobre 2003 au 23 décembre 2004) ;
- Xange Capital (SA), représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 23 décembre 2004).



Charles Milhaud  
Né le 20 février 1943.  
Certificat d'études supérieures de mathématiques, physique, chimie, de techniques mathématiques de la physique, de thermodynamique et de mécanique physique d'électricité supérieure.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 mars 1999, Charles Milhaud a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007, (fin de mandat en cours : juin 2012).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2007 de 100 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Président du Directoire ;
- Banque de La Réunion (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin de mandat : 13 septembre 2007) ;
- Banque des Mascareignes (Société de droit mauricien), administrateur ;
- Banque de Nouvelle-Calédonie (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin de mandat : 19 novembre 2007) ;
- Banque de Tahiti (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin de mandat : 19 novembre 2007) ;
- CM Investissements (EURL), gérant ;
- Coface (Compagnie française pour le commerce extérieur) (SA), administrateur (depuis le 20 février 2007) ;
- CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier) (société de droit marocain), administrateur (depuis le 14 janvier 2007) ;
- CNED (établissement public), Président du Conseil d'administration ;
- Douja Promotion Groupe (société de droit marocain), administrateur (depuis mai 2007) ;
- Erilia (SA), représentant permanent de Erixel ;
- Erixel (SAS), Président ;
- Europacorp (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (depuis le 5 mars 2007) ;
- Fédération Bancaire Française (association), membre du Comité exécutif ;
- Financière Oceor (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Fondation des Caisses d'Épargne, Président du Conseil d'administration ;
- Fransabank SA, Vice-Président du Conseil d'administration (depuis le 14 décembre 2007) ;
- GCE Domaines (SA), Président du Conseil d'administration (depuis le 29 juin 2007) ;
- GCE Habitat (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2 mars 2007) ;
- GCE Maroc (SAS), Président ;
- GCE Maroc Immobilier (SAS), administrateur (depuis le 8 juin 2007) ;
- GCE Participations (SAS), représentant permanent de la CNCE, Président ;
- IDF TELE (SAS), membre du Conseil de surveillance ;
- Issoria (SA), Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 28 mars 2007) ;
- Massira Capital Management (société de droit marocain), administrateur ;
- Natixis (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Nexity (SA), Vice-Président du Conseil d'administration (depuis le 23 juillet 2007) ;
- SLE Préfecture (société coopérative), administrateur ;
- Sodexo (SA) (ex-Sodexo Alliance), administrateur ;
- Sogima (SA), représentant permanent de GCE SEM, membre du Conseil de surveillance depuis le 13 juillet 2007 (auparavant et à compter du 10 juin 2005 représentant permanent de GCE Habitat, membre du Conseil de surveillance) ;
- Sopassure (SA), administrateur ;
- SCI Grand Horizon Paradis, gérant ;
- SCI Cascades Paradis, gérant ;
- Veolia Eau – Compagnie générale des Eaux (SCA), administrateur.

### **Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Milhaud n'est plus titulaire**

- Banque des Îles Saint-Pierre-et-Miquelon (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin de mandat : 22 décembre 2006) ;
- CDC Entreprises (SAS), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 9 octobre 2006) ;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 1<sup>er</sup> mars 2006) ;
- Compagnie financière Eulia (SA), Vice-Président (fin de mandat : 2004) ;
- CDC Ixis (SA), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Écureuil Participations (SA), membre du Conseil d'administration (fin de mandat : 2002) ;
- GCE Immobilier (ex-Perexia) (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2006) ;
- Holassure (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Ixis AM (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 22 décembre 2006) ;
- Natixis Global Asset Management Group (NGAM) (SA) (ex-Ixis Asset Management Group), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 22 décembre 2006) ;
- Ixis Corporate and Investment Bank (SA), Président du Conseil de surveillance et Président du Comité de rémunération (fin de mandat : 22 décembre 2006) ;
- Ixis PCM (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2005) ;
- Société Nouvelle d'Exploitation de la tour Eiffel (SA), administrateur (démission : 27 février 2003).



Marc-André Feffer

Né le 22 décembre 1949  
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant de Sopassure au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du Comité stratégique.

Sopassure a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

Marc-André Feffer est titulaire au 31 décembre 2007 de 100 actions CNP Assurances.

### **Mandats et fonctions**

- La Poste, Directeur général délégué en charge de la Stratégie et de l'Innovation, du Développement International, de la Régulation, du Juridique et des Systèmes d'Information ;
- GeoPost (SA), administrateur ;
- GeoPost International (SAS), membre du Comité de surveillance ;
- La Banque Postale (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique. ;
- Poste Immo (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Sopassure (SA), Président du Conseil d'administration (jusqu'au 28 mars 2007, puis administrateur à compter du 28 mars 2007) ;
- Xange Capital (SA), Président du Conseil de surveillance.

### **Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Feffer n'est plus titulaire**

- Canal Plus (SA), Vice-Président du Directoire (fin de mandat : 2003) ;
- Media Overseas (SAS), membre du Comité de direction (fin de mandat : 2003).



Patrick Werner  
Né le 24 mars 1950.  
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de janvier 1999, Patrick Werner a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (son mandat expire en juin 2012).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2007 de 200 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

- La Banque Postale (SA), Président du Directoire ;
- La Poste, Directeur général délégué – Directeur des Activités Financières ;
- AFPEN (association), représentant de La Banque Postale, administrateur ;
- BMS Développement (SAS), Président ;
- BMS Exploitation (SAS), Président ;
- CRSF Dom (SCI), représentant La Banque Postale, gérante ;
- CRSF Métropole (SCI), représentant La Banque Postale, gérante ;
- Europay France (SAS), administrateur ;
- La Banque Postale Prévoyance (SA) (ex-Assurposte), Président du Conseil d'administration ;
- La Banque Postale Asset Management (ex-Sogeposte) (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- LBPAM Actions Indice Euro (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Actions Indice France (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Actions Euro (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Obli Court Terme (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- Poste Immo (SA), administrateur ;
- SF2 (SA), Président du Conseil d'administration ;
- SFPMEI (SAS), Président ;
- Société Financière de Paiements (SAS), Président du Comité de surveillance ;

- Sopassure (SA), représentant permanent de SF2, administrateur (auparavant Président puis administrateur en 2001) ;
- Xange Private Equity (SAS), Président du Conseil de surveillance.

#### **Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Werner n'est plus titulaire**

- Efiposte (SA), Président du Conseil d'administration (jusqu'au 16 décembre 2005) ;
- GeoPost (SA), administrateur (fin de mandat : 2002) ;
- Postaxess (SA), administrateur (fin de mandat : 2002) ;
- Sofipost (SA), administrateur (fin de mandat : 2002).



Nicolas Mérindol  
Né le 20 février 1961.  
Institut supérieur de gestion (ISG), Institut national techniques économiques et comptables (INTEC), Diplôme d'études comptables et financières (DECF).

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2003, Nicolas Mérindol a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances ainsi que de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2007 de 50 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Directoire, Directeur général ;
- ACE (SAS), Président du Conseil d'administration (du 31 janvier 2007 au 29 juin 2007) ;
- Alliance Entreprendre (SAS), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de gestion (fin de mandat : 15 avril 2007) ;
- Banca Carige (société de droit italien), administrateur ;
- Banque de la Réunion (SA), administrateur (fin de mandat : 25 janvier 2007) ;
- Banque Palatine (SA) (ex-Banque San Paolo), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations ;

- CEMM (SAS), Président du Conseil de surveillance ;
  - Coface (Compagnie française pour le commerce extérieur (SA), administrateur ;
  - Crédit Foncier de France (SA), Président du Conseil d'administration, du Comité de rémunération et du comité de stratégie à compter 23 juillet 2007 (auparavant Vice-Président du Conseil de surveillance depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006) ;
  - Écureuil Gestion (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations ;
  - Écureuil Gestion FCP (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations ;
  - Écureuil Vie (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations et de sélection (fin de mandat : 19 février 2007) ;
  - Eurotevea (SA), membre du Conseil des Sages ;
  - Financière Océor (SA), Vice-président du Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de CNCE) ;
  - FLCP (SAS), Président du Comité de surveillance, membre du Comité des rémunérations (depuis le 2 juillet 2007) ;
  - GCE Capital (SAS), Président du Conseil de surveillance ;
  - GCE Domaines (SA), administrateur (depuis le 29 juin 2007) ;
  - GEMO-RSI (GIE), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance ;
  - Girce Stratégie (GIE), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance ;
  - Issoria (SAS), Vice-Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 28 mars 2007) ;
  - La Compagnie 1818 Banque Privée (SA) (ex-Vega Finance), Président du Conseil de surveillance et Président du Comité des rémunération et de sélections (auparavant Président du Conseil de surveillance de Vega Finance) ;
  - Natixis Asset Management (ex-Ixis Asset Management) (SA), Président du Conseil d'administration (auparavant vice président du Conseil de surveillance ;
  - Natixis Asset Management Participations 2 (NAMP2) (SAS), Vice-président du Comité de surveillance (fin de mandat le 2 mars 2007) ;
  - Ixis AM US Corporation, member of Board of Directors ;
  - Ixis Corporate and Investment Bank – Ixis CIB (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant membre du Conseil de surveillance) (fin de mandat : 31 décembre 2007) ;
  - Natixis (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit ;
  - Natixis Consumer Finance (SAS) (ex-GCE Financial Services), Président ;
  - Natixis Global Asset Management (NGAM) (SA) (ex-Ixis Asset Management Group), Vice-Président du Conseil d'administration et membre du Comité stratégie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 (auparavant Vice-Président du Conseil de surveillance et membre du Comité stratégie depuis le 27 janvier 2005) ;
  - Nexity (SA), administrateur (depuis le 23 juillet 2007) ;
  - Sopassure (SA), administrateur ;
  - The Yunus Movie Project Partners (SAS), censeur.
- Principaux mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Mérindol n'est plus titulaire ;**
- 2006**
- Banque des Antilles françaises (SA), administrateur (fin de mandat : 13 décembre 2006) ;
  - CDC Entreprises Capital Investissement (SA), administrateur (fin de mandat : 20 juin 2006) ;
  - CEFI (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin de mandat : 13 décembre 2006) ;
  - Ecufoncier (SCA), membre du Conseil de surveillance, commanditaire (fin de mandat : 30 juin 2006) ;
  - Efidis (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 13 décembre 2006) ;
  - Erilia (SA), administrateur (fin de mandat : 2006) ;
  - Erixel (SAS), administrateur ;
  - GCE Fidélisation (SAS), Président (fin de mandat : 2006) ;
  - GCE Immobilier (ex-Perexia) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2006) ;
  - GCE Newtec (SAS), Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2006) ;

- Gestrim (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 7 juin 2005 auparavant représentant permanent de Perexia) (fin de mandat : 2006) ;
- Holgest (SA), Président-Directeur général (auparavant représentant permanent d'Écureuil Participations) (fin de mandat : 6 octobre 2006) ;
- Ingepar, Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 2006) ;
- Natixis Global Asset Management Participations 1 (NGAMP1) (SAS), Vice-président du Comité de surveillance (fin de mandat : 10 mars 2006) ;
- SEDI-RSI (GIE), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin de mandat : 13 décembre 2006).

#### 2005

- A3C (SAS) (fusionnées avec CFF), administrateur (auparavant représentant permanent de CNCE au conseil d'administration) ;
- Écureuil Vie (SA), administrateur (fin de mandat : 20 juin 2005) ;
- Entenial (SA) (fusionné avec CFF), administrateur ;
- Ixis Investor Services (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 30 août 2005) ;
- Vigeo (SAS), administrateur (fin de mandat : 10 octobre 2005).

#### 2004

- Compagnie Financière Eulia (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- CDC Finance – CDC Ixis (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Écureuil Crédit (GIE), Président ;
- Écureuil Monétaire (SICAV), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Gérer Participations (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Martignac Finance (SA), Vice-président du Conseil de surveillance ;

- Mutuelle du Mans (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Mutuelle du Mans Iard (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Revenus Trimestriels (SICAV), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration.

#### 2003

- Arese (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Arpege (GIE), représentant permanent de CNCE au Conseil d'administration ;
- Écureuil Participations (SA), membre du Conseil d'administration.



Xavier Musca

Né le 23 février 1960.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Après avoir été désigné par arrêté ministériel du 13 mars 2007 représentant de l'État au Conseil de surveillance de CNP Assurances, M. Xavier Musca est devenu représentant de l'État au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

L'État a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

#### Mandats et fonctions

- Directeur général de la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE) ;
- Représentant de l'État au Conseil d'administration de Gaz de France (SA).



Jacques Hornez  
Né le 19 juillet 1950.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002, Jacques Hornez a été nommé censeur du Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat : juin 2012).

Titulaire au 31 décembre 2007 de 53 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- MGEN, Trésorier général ;
- Arts et Vie, Trésorier et membre fondateur ;
- CCOMCEN (GIE), administrateur ;
- Casden Banque Populaire (SA coopérative au conseil d'administration), administrateur ;
- Conseil national du Crédit coopératif, représentant permanent ;
- FNMF, Trésorier général Système fédéral de garantie ;
- GAIA, Président du Conseil de surveillance ;
- MGEN Action sanitaire et sociale, administrateur ;
- MGEN Centres de santé, administrateur ;
- MGEN Filia, administrateur ;
- MGEN Union, administrateur ;
- MGEN Vie, administrateur ;
- MMC Titrisation (Sicav), administrateur jusqu'en septembre 2007 ;
- Natexis Convertibles Europe (Sicav), administrateur ;
- Observatoire de l'enfance (GIE), administrateur ;
- Norden (SICAV), administrateur depuis juin 2007 ;
- Parnasse Immo (SCPI), membre du Conseil de surveillance ;
- Parnasse MAIF (SA), administrateur ;
- Philgen (SCI), cogérant ;
- Union nationale de la réassurance de la mutualité française (UNRME, administrateur).

#### Mandats échus au cours de l'exercice

- Filia MAIF (SA), censeur ;
- Moneden (SICAV), Président.

#### Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Hornez n'est plus titulaire

- Fructi Fonds Immobiliers (SCPI), administrateur (fin de mandat : 2003) ;
- GAIA, représentant permanent de la MGEN au Conseil (fin de mandat : 2002) ;
- Union Mutualiste Retraite, administrateur (fin de mandat : 2002) ;
- Valorg (SICAV), administrateur (fin de mandat : 2004).



Henri Proglgio  
Né le 29 juin 1949.  
HEC.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005, Henri Proglgio a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

M. Proglgio est également membre du Comité stratégique et Président du Comité des rémunérations et des nominations.

Titulaire au 31 décembre 2007 de 100 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Veolia Environnement (SA), Président-Directeur général ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), censeur ;
- Campus Veolia Environnement (SAS), Président ;
- Casino Guichard-Perrachon (SA), administrateur ;
- Dalkia (SAS), membre des Conseils de surveillance A et B ;

- Dalkia France (SCA), membre et Président du Conseil de surveillance ;
  - Dalkia International (SA), administrateur ;
  - EDF (SA), administrateur ;
  - Elixor (SCA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 29 mars 2007) ;
  - Lazardère (SCA), membre du Conseil de surveillance ;
  - Natixis (SA), membre du Conseil de surveillance ;
  - Siram (Italie), administrateur ;
  - SARP Industries (SA), administrateur ;
  - Société des Eaux de Marseille (SA), administrateur ;
  - Thales (SA), administrateur (fin de mandat : 12 février 2007) ;
  - Veolia Eau (SCA), gérant non associé ;
  - Veolia Env. Serv. (Royaume-Uni), administrateur ;
  - Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), administrateur (fin de mandat : 19 juillet 2007) ;
  - Veolia Env. Serv. Australia (Australie), administrateur ;
  - Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA) , administrateur ;
  - Veolia Propreté (SA), Président du Conseil d'administration ;
  - Veolia Transport (SA), Président du Conseil d'administration ;
  - Veolia Transport Australia (Australie), administrateur ;
  - Veolia Transport Northern Europe (Suède), administrateur ;
  - Veolia Water (SA), Président du Conseil d'administration.
- Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Proglia n'est plus titulaire**
- B 1998 SL (Espagne), administrateur (fin de mandat : février 2004) ;
  - CFSP (SCA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004) ;
  - CEO (SCA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004) ;
  - Comgen Australia, administrateur (fin de mandat : février 2005) ;
  - Connex, Président Directeur général (fin de mandat : octobre 2002) ;
  - Connex Asia Holding (Singapour), administrateur (fin de mandat : août 2002) ;
  - Connex Leasing (Royaume-Uni), administrateur (fin de mandat : avril 2004) ;
  - Connex Transport AB (Suède), administrateur (fin de mandat : octobre 2004) ;
  - Connex Transport U)K (Royaume-Uni), administrateur (fin de mandat : avril 2004) ;
  - Coteba Management, administrateur jusqu'en mai 2002 ;
  - EDF International (SA), administrateur (fin de mandat : juin 2004) ;
  - FCC (Espagne), administrateur (fin de mandat : septembre 2004) ;
  - GRUCYSCA (Espagne), administrateur (fin de mandat : octobre 2003) ;
  - Montenay International Corp (USA), administrateur (fin de mandat : octobre 2002) ;
  - ONEL (UK), administrateur (fin de mandat : janvier 2002) ;
  - Onyx (SA), Président-Directeur général (fin de mandat : octobre 2002) ;
  - Onyx UK Holding (Royaume-Uni), administrateur (fin de mandat : février 2005) ;
  - OWS (USA), administrateur (fin de mandat : octobre 2002) ;
  - SAFISE (SA), administrateur (fin de mandat : décembre 2004) ;
  - SARP (SA), administrateur (fin de mandat : octobre 2006) ;
  - Société des Eaux de Melun (SCA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004) ;
  - Vinci (SA), administrateur (fin de mandat : mai 2003) ;
  - Vivendi Environnement, Président du Directoire (fin de mandat : avril 2003) ;
  - Wasco (ex-US Filter, USA), administrateur (fin de mandat : septembre 2004).



Alexandre Lamfalussy  
Né le 26 avril 1929.  
Docteurat d'économie (Université d'Oxford).

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 6 juin 2000, Alexandre Lamfalussy a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat : en juin 2012).

Il assure également la présidence du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Professeur émérite à l'Université catholique de Louvain.

#### **Mandat et fonction**

• MOL (compagnie pétrolière hongroise), membre du Conseil de surveillance.

#### **Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Lamfalussy n'est plus titulaire**

- Euro MTS (société de droit anglais), Président du Conseil (fin de mandat : 2003) ;
- MTS s.p.a (société de droit italien), Président du Conseil (fin de mandat : 2003).



Philippe Baumlin  
Né le 16 juin 1957.  
Titulaire d'un Diplôme universitaire de technologie "gestion d'entreprise", option finance-comptabilité.  
Délégué Régional CNP Assurances –

Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

Titulaire au 31 décembre 2007 de 54 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

- FCPE Actions CNP, Président du Conseil de surveillance ;
- Norpierre 2 (SCPI), membre du Conseil de surveillance (jusqu'en juin 2007, date de dissolution de la scpi).



Antonio Borgès  
Né le 18 novembre 1949.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 juin 2002, Antonio Borgès a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de son mandat en cours : juin 2012).

M. Borgès est également membre du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2007 de 54 actions CNP Assurances.

#### **Mandats et fonctions**

- Goldman Sachs International, Vice-Président Managing Director ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Heidrick and Struggles (USA), administrateur ;

- Jeronimo Martins (société de droit portugais), administrateur ;
- Scor (SE), administrateur ;
- Scorvie (SA) (devenue Scor Global Life SE en 2007), administrateur (fin de mandat : 2007) ;

**Mandat occupé de 2002 à 2006 dont M. Borges n'est plus titulaire**

- Sonaecom, administrateur.



Bernard Comolet  
Né le 9 mars 1947.

Après avoir été censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Bernard Comolet a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

Titulaire au 31 décembre 2007 de 50 actions CNP Assurances

**Mandats et fonctions**

- Caisse d'Épargne Île-de-France Paris, Président du Directoire ;
- Caisse d'Épargne Île-de-France Ouest, Président du Directoire (début : février 2007) ;
- Banque BCP (SAS), Président du Conseil de surveillance ;
- Banque BCP (SA) (Luxembourg), membre du Conseil de surveillance (depuis décembre 2007, auparavant membre du Conseil d'administration) ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance ;
- EFIDIS (SA HLM), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France Paris au Conseil de surveillance ;
- Immobilière 3 F (SA HLM), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France Paris au Conseil d'administration ;
- Ixis CIB (SA), membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : mai 2007) ;
- Natixis (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance ;
- OPAC de Paris, représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France Paris au Conseil d'administration en qualité de membre désigné par le préfet.

**Mandats occupés de 2002 à 2006 dont M. Comolet n'est plus titulaire ;**

- Écureuil Dynamique Plus (SICAV), Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 2004) ;
- Eulia Caution (SA), membre du Conseil d'administration (fin de mandat : 2005) ;
- Euro-Sofac (SA), membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 2004) ;
- SACCEF (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France Paris au Conseil d'administration (fin de mandat : 2005) ;
- SOCAMAB (SA), administrateur (fin de mandat : 2005).



Jean-Louis de Mourgues  
Né le 7 mai 1947.

Institut d'études politiques de Paris, DES de droit public, École nationale d'administration.

Après avoir été censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Jean-Louis de Mourgues a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : juin 2012).

Titulaire au 31 décembre 2007 de 53 actions CNP Assurances.

**Mandats et fonctions ;**

- AG2R, délégué général (fin de mandat : 2007) ;
- Arial Assurance (SA), Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2007) ;
- La Mondiale (SA), Président du Conseil d'administration (depuis septembre 2007, auparavant administrateur) ;
- Natexis Obli Première (SICAV), Président du Conseil d'administration.

**Mandats occupés de 2002 à 2006**

**dont M. de Mourgues n'est plus titulaire ;**

- Patrimoine Retraite (SICAV), membre du Conseil d'administration (fin de mandat : 2004) ;
- AGICAM (ex-AG2R Gestion d'actifs) (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- La Mondiale Participation (SA), administrateur.

Nomination soumise au vote  
de l'Assemblée générale des actionnaires



Pierre Hériaud  
Né le 23 août 1936.

Titulaire de 60 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, Député pendant 3 législatures et Président de la Commission de Surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre Hériaud a été nommé provisoirement administrateur le 12 décembre 2007 par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Étienne Bertier, démissionnaire le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### 11.2 Rémunération totale individuelle des mandataires sociaux

CNP Assurances ayant procédé à un changement de gouvernance approuvé par une Assemblée générale extraordinaire réunie le 10 juillet 2007, les informations qui suivent concernent les membres du Directoire (sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 9 juillet 2007) et les membres du Comité exécutif (le Directeur général, mandataire social, et les quatre Directeurs généraux adjoints) sur la période du 10 juillet 2007 au 31 décembre 2007.

#### 11.2.1 Membres du Directoire/Comité exécutif

Chaque membre du Directoire puis du Comité exécutif perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0 à 80 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'Administration détermine la part variable de la rémunération du Directeur général en fonction des objectifs suivants :

- les objectifs collectifs (qui s'appliquent également aux Directeurs généraux adjoints) et dont la proportion est plafonnée à 56 % de la part fixe dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de 3 critères préalablement fixés et inchangés depuis plusieurs années, relatifs à :
  - l'évolution de la productivité avec un critère relatif au ratio des charges d'exploitation sur PNA ;
  - l'évolution du cours de bourse de l'action CNP ;
  - la variation du résultat récurrent.
- les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 24 % de la part fixe, sont proposés au Comité des rémunérations par le Président du Conseil d'administration.

Le montant (exprimé en brut fiscal) des rémunérations perçues en 2007 par chacun des membres du Directoire puis du Comité exécutif (au titre de leurs activités salariales et de leur mandat social) s'établit comme suit :

Rémunérations annuelles brutes versées en 2007

En €	Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	Rémunération variable <sup>(1)</sup>	Jetons de présence <sup>(2)</sup>	Avantages en nature <sup>(3)</sup>	Options de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2007
<b>Membres du Directoire</b>						
Gilles Benoist	527 500	193 967	47 931	1 614	0	<b>771 012</b>
Xavier Larnaudie-Eiffel	364 516 <sup>(4)</sup>	169 597	32 425	5 443	0	<b>571 981</b>
Antoine Lissowski	350 000	151 050	29 815	0	0	<b>530 865</b>
Gérard Ménérout	278 184	129 056	27 000	5 228	0	<b>439 468</b>
Jean-Pierre Walbaum	278 184	129 056	33 489	5 567	0	<b>446 296</b>

(1) Contrat de travail et mandat social.

(2) À compter de l'exercice 2005, les membres du Directoire puis du Comité exécutif sont autorisés à percevoir les jetons de présence au titre des mandats sociaux qu'ils détiennent dans d'autres sociétés. Il s'agit de montants nets après prélèvements fiscaux dans les pays d'origine.

(3) Avantages en nature : ce montant inclut la valorisation du véhicule de fonction ainsi que l'abondement de la CNP à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat groupe d'assurance vie souscrit au profit de tous les personnels de l'entreprise).

(4) Dont 79 516 € correspondant au nombre de jours hors de France dans le cadre de son activité internationale.

Rémunérations annuelles brutes <sup>(1)</sup> versées au cours des trois derniers exercices

En €	2005	2006	2007
<b>Membres du Directoire</b>			
Gilles Benoist	512 981,46	605 276,40	<b>771 012</b>
Xavier Larnaudie-Eiffel	482 768,41	531 339,31	<b>571 981</b>
Antoine Lissowski	356 865,41	440 774,51	<b>530 865</b>
Gérard Ménéroud	327 619,32	385 700,57	<b>439 468</b>
Jean-Pierre Walbaum	330 202,42	394 179,78	<b>446 296</b>

(1) Rémunérations totales : rémunération fixe + rémunération variable + jetons de présence + avantages en nature.

Détail des rémunérations

En €	Rémunération fixe versée en 2007			Rémunération variable versée en 2007 (au titre de l'exercice 2006)			Rémunération variable versée en avril 2008 (au titre de l'exercice 2007)		
	Contrat de travail	Mandat social	Total	Contrat de travail	Mandat social	Total	Contrat de travail	Mandat social <sup>(1)</sup>	Total
<b>Membres du Directoire</b>									
Gilles Benoist	380 000	147 500	<b>527 500</b>	153 967	40 000	<b>193 967</b>	209 000	81 125	<b>290 125</b>
Xavier Larnaudie-Eiffel	338 266	26 250	<b>364 516</b>	144 597	25 000	<b>169 597</b>	199 577	15 487	<b>215 064</b>
Antoine Lissowski	323 750	26 250	<b>350 000</b>	124 550	26 500	<b>151 050</b>	191 013	15 487	<b>206 500</b>
Gérard Ménéroud	251 934	26 250	<b>278 184</b>	103 056	26 000	<b>129 056</b>	146 121	15 225	<b>161 346</b>
Jean-Pierre Walbaum	251 934	26 250	<b>278 184</b>	103 056	26 000	<b>129 056</b>	115 889	12 075	<b>127 964</b>

(1) Depuis le 10 juillet 2007, seul le Directeur général est mandataire social.

## 11.2.2 Informations complémentaires

En vertu des dispositions de la loi du 26 juillet 2005, les informations suivantes doivent être communiquées :

### 11.2.2.1 Indemnités de fin de contrat de travail

Chaque membre du Directoire, puis du Comité exécutif, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative aux indemnités en cas de rupture du contrat. Le montant exact de ces indemnités figure de façon individuelle dans le tableau "Informations complémentaires relatives à l'exercice 2007". Ces clauses sont reprises in extenso ci-dessous.

Gilles Benoist

#### Indemnité contractuelle de rupture

"Compte tenu de l'intérêt que représente sa présence pour la Société CNP Assurances et pour le Groupe que ce soit en raison de ses compétences professionnelles reconnues ou de sa notoriété dans les milieux professionnels, la Société CNP Assurances accepte expressément – sauf faute grave ou lourde de M. Gilles Benoist, de lui verser une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement ou de mise à la retraite (au sens, dans ce dernier cas, de l'article L. 122-14-13 du Code du travail).

Cette indemnité contractuelle de rupture qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité de licenciement ou à l'indemnité de mise à la retraite prévues par l'accord du 3 mars 1993 ou par l'accord du 21 avril 2005 relatifs aux cadres de direction des sociétés d'assurance correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité de licenciement prévue par l'accord du 3 mars 1993 (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Monsieur Gilles Benoist à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1987 ;
- la différence entre la rémunération nette que M. Gilles Benoist aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

Cette dernière rémunération inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, sous la seule exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

L'indemnité contractuelle de rupture sera versée à M. Gilles Benoist sans préjudice de l'éventuel préavis”.

Xavier Larnaudie-Eiffel

#### **Reprise d'ancienneté**

“La Société CNP Assurances accepte expressément de décompter l'ancienneté de M. Xavier Larnaudie-Eiffel à partir du 16 décembre 1998 et ce, pour tous ses droits d'origine légale, conventionnelle ou contractuelle”.

#### **Indemnité contractuelle de rupture**

“Compte tenu de l'intérêt que représente sa présence pour la Société CNP Assurances et pour le Groupe que ce soit en raison de ses compétences professionnelles reconnues ou de sa notoriété dans les milieux

professionnels, la Société CNP Assurances accepte expressément – sauf faute grave ou lourde de M. Xavier Larnaudie-Eiffel, de lui verser une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement ou de mise à la retraite (au sens, dans ce dernier cas, de l'article L. 122 14-13 du Code du travail).

Cette indemnité contractuelle de rupture qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité de licenciement ou à l'indemnité de mise à la retraite prévues par l'accord du 3 mars 1993 ou par l'accord du 21 avril 2005 relatifs aux cadres de direction des sociétés d'assurance correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité de licenciement prévue par l'accord du 3 mars 1993 (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) et calculée à la date de la notification de la rupture du contrat de travail de M. Xavier Larnaudie-Eiffel ;
- une indemnité forfaitaire égale à la rémunération nette que M. Xavier Larnaudie-Eiffel aura perçue durant les dix-huit mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence).

En cas de réintégration dans la Fonction Publique, cette indemnité forfaitaire serait limitée à la différence entre la rémunération nette perçue (bonus et prime d'expatriation compris) au cours des dix-huit derniers mois précédant la rupture et la rémunération annuelle nette (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la Fonction Publique.

La rémunération nette inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Xavier Larnaudie-Eiffel au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, sous la seule exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

L'indemnité contractuelle de rupture sera versée à M. Xavier Larnaudie-Eiffel sans préjudice de l'éventuel préavis".

Antoine Lissowski

#### **Reprise d'ancienneté**

"La Société CNP Assurances accepte expressément de décompter l'ancienneté de M. Antoine Lissowski à partir du 1<sup>er</sup> juin 1982 et ce, pour tous ses droits d'origine légale, conventionnelle ou contractuelle".

#### **Indemnité contractuelle de rupture**

"Compte tenu de l'intérêt que représente sa présence pour la Société CNP Assurances et pour le Groupe que ce soit en raison de ses compétences professionnelles reconnues ou de sa notoriété dans les milieux professionnels, la Société CNP Assurances accepte expressément – sauf faute grave ou lourde de M. Antoine Lissowski, de lui verser une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement ou de mise à la retraite (au sens, dans ce dernier cas, de l'article L. 122-14-13 du Code du travail).

Cette indemnité contractuelle de rupture qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité de licenciement ou à l'indemnité de mise à la retraite prévues par l'accord du 3 mars 1993 ou par l'accord du 21 avril 2005 relatifs aux cadres de direction des sociétés d'assurance correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité de licenciement prévue par l'accord du 3 mars 1993 (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Antoine Lissowski à compter du 1<sup>er</sup> juin 1982 ;
- la différence entre la rémunération nette que M. Antoine Lissowski aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la Fonction Publique.

Cette dernière rémunération inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Antoine Lissowski au cours de la période de référence

au titre de l'exécution de son contrat de travail, sous la seule exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

L'indemnité contractuelle de rupture sera versée à M. Antoine Lissowski sans préjudice de l'éventuel préavis".

Gérard Ménéroud

#### **Reprise d'ancienneté**

"La Société CNP Assurances accepte expressément de décompter l'ancienneté de M. Gérard Ménéroud à partir du 10 juin 1997 et ce, pour tous ses droits d'origine légale, conventionnelle ou contractuelle".

#### **Indemnité contractuelle de rupture**

"Compte tenu de l'intérêt que représente sa présence pour la Société CNP Assurances et pour le Groupe que ce soit en raison de ses compétences professionnelles reconnues ou de sa notoriété dans les milieux professionnels, la Société CNP Assurances accepte expressément – sauf faute grave ou lourde de M. Gérard Ménéroud, de lui verser une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement ou de mise à la retraite (au sens, dans ce dernier cas, de l'article L. 122-14-13 du Code du travail).

Cette indemnité contractuelle de rupture qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité de licenciement ou à l'indemnité de mise à la retraite prévues par l'accord du 3 mars 1993 ou par l'accord du 21 avril 2005 relatifs aux cadres de direction des sociétés d'assurance correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité de licenciement prévue par l'accord du 3 mars 1993 (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) et calculée à la date de la notification de la rupture du contrat de travail de M. Gérard Ménéroud.
- la rémunération brute que M. Gérard Ménéroud aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence).

Cette dernière rémunération inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gérard Ménéroud au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, sous la seule exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

L'indemnité contractuelle de rupture sera versée à M. Gérard Ménéroud sans préjudice de l'éventuel préavis”.

Jean-Pierre Walbaum

#### Indemnité contractuelle de rupture

“Compte tenu de l'intérêt que représente sa présence pour la Société CNP Assurances et pour le Groupe, que ce soit en raison de ses compétences professionnelles reconnues ou de sa notoriété dans les milieux professionnels, la Société CNP Assurances accepte expressément – sauf faute grave ou lourde de M. Jean-Pierre Walbaum, de lui verser une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement ou de mise à la retraite (au sens, dans ce dernier cas, de l'article L. 122-14-13 du Code du travail).

Cette indemnité contractuelle de rupture qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité de licenciement ou à l'indemnité de mise à la retraite prévues par l'accord du 3 mars 1993 ou par l'accord du 21 avril 2005 relatifs aux cadres de direction des sociétés d'assurance, correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité de licenciement prévue par l'accord du 3 mars 1993 (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) et calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Monsieur Jean-Pierre Walbaum à compter du 14 juin 1982.

La rémunération brute que M. Jean-Pierre Walbaum aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence).

Cette dernière rémunération inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Jean-Pierre Walbaum au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, sous la seule exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

L'indemnité contractuelle de rupture sera versée à M. Jean-Pierre Walbaum sans préjudice de l'éventuel préavis”.

#### Informations complémentaires relatives à l'exercice 2007

En €	Gilles Benoit	Xavier Larnaudie-Eiffel	Antoine Lissowski	Gérard Ménéroud	Jean-Pierre Walbaum
Indemnités de fin de contrat de travail <sup>(1)</sup>	1 253 381	975 420	1 252 601	636 090	1 074 734
Régime de retraite complémentaire : calcul de la rente annuelle brute théorique au 31/12/2007	149 065	89 837 <sup>(2)</sup>	149 065 <sup>(2)</sup>	104 941	149 065

(1) Ces montants correspondent à l'indemnité conventionnelle de licenciement complétée par les dispositions du contrat de travail (cf. extraits du contrat de travail ci-dessus) ; le calcul est effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos.

(2) Sans objet (moins de 60 ans au 31 décembre 2007).

## Informations complémentaires relatives à l'exercice 2006

En €	Gilles Benoist	Xavier Larnaudie-Eiffel	Antoine Lissowski	Gérard Ménéroud	Jean-Pierre Walbaum
Indemnités de fin de contrat de travail <sup>(1)</sup>	972 873,10	708 895,35	386 534,17	385 043,78	853 069,83
Régime de retraite complémentaire : calcul de la rente annuelle brute théorique au 31/12/2006	57 696,99	20 683,83 <sup>(2)</sup>	20 683,83 <sup>(2)</sup>	30 957,70 <sup>(2)</sup>	39 462,56

(1) Ces montants correspondent à l'indemnité conventionnelle de licenciement complétée par les dispositions du contrat de travail (cf. extraits du contrat de travail ci-dessus) ; le calcul est effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos.

(2) Sans objet (moins de 60 ans au 31 décembre 2006).

**11.2.2.2** Indemnités de départ à la retraite

Les membres du Comité exécutif auraient droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité égale à 3/12<sup>e</sup> de leur dernier salaire annuel brut majorée de 1/120<sup>e</sup> de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120<sup>e</sup> de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

**11.2.2.3** Dispositif de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, c'est-à-dire :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, ce qui vise à la fois le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

- 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 € ;
- 1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 € et 129 491 € ;
- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 € et 321 840 €.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de 15 années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération fixe et variable à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque membre du Directoire puis du Comité exécutif au 31 décembre 2007 figure dans le tableau intitulé "Informations complémentaires à l'exercice 2007".

### 11.2.3 Membres du Conseil de surveillance puis du Conseil d'administration

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 550 000 €, votée par l'Assemblée du 30 mai 2006, (au titre des exercices 2006 et suivants), puis à l'occasion du changement de gouvernance par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2007, le Conseil d'administration, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2007, selon les modalités suivantes :

L'attribution des jetons de présence, rétribuant l'activité générale du Conseil, est subordonnée à la parti-

cipation effective de ses membres aux séances du Conseil et de ses Comités spécialisés.

Le montant unitaire des jetons de présence pour chaque réunion du Conseil a été fixé à 3 800€ et pour les réunions des comités spécialisés (comité d'audit et comité des rémunérations et des nominations) à 3 050€ par séance.

Il est précisé par ailleurs que :

- les jetons de présence versés à M. Philippe Baumlin ont été reversés à l'association CDC tiers-monde ;
- en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Alexandre Lamfalussy, en tant que membre de ce comité représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'Audit ;
- la rémunération globale du Président du Conseil de surveillance puis du Président du Conseil d'administration, M. Edmond Alphandéry au titre de l'exercice 2007, se décompose comme suit :

#### Rémunération du Président du Conseil d'administration en 2007

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP Assurances	Jetons de présence <sup>(1)</sup>	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2007	Régime de retraite complémentaire <sup>(2)</sup>
Edmond Alphandéry	271 363	23 925	0	0	<b>295 288</b>	<b>79 785</b>

(1) Jetons de présence perçus au titre de ses mandats d'administrateur de la filiale brésilienne Caixa Seguros et de la filiale italienne CNP Capitalia Vita.

(2) Calcul de la rente annuelle brute théorique au 31 décembre 2007.

#### Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2006

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP Assurances	Jetons de présence <sup>(1)</sup>	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2006	Régime de retraite complémentaire <sup>(2)</sup>
Edmond Alphandéry	199 992,00	21 401,31	0	0	<b>221 393,31</b>	13 764,88

(1) Jetons de présence perçus au titre de ses mandats d'administrateur de la filiale brésilienne Caixa Seguros et de la filiale italienne CNP Capitalia Vita.

(2) Calcul de la rente annuelle brute théorique au 31 décembre 2006.

#### Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2005

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP	Rémunération CNPI	Jetons de présence <sup>(1)</sup>	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2005
Edmond Alphandéry	100 000	100 000	14 845,38	0	<b>0</b>	<b>214 845,38</b>

(1) Jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de la filiale brésilienne Caixa Seguros.

## Détail des jetons de présence des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2007

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2008 au titre de l'exercice 2007 en €	Bénéficiaire
Edmond Alphandery*	27 400	L'intéressé
Gilles Benoist	15 200	L'intéressé
Marc-André Feffer*, représentant de Sopassure	36 500	Sopassure
Jean-Paul Bailly*	30 450	Sopassure
Patrick Werner*	39 550	Sopassure
Charles Milhaud*	20 550	Sopassure
Nicolas Mérindol*	41 850	Sopassure
Augustin de Romanet*, représentant de la CDC	51 750	CDC
Étienne Bertier	11 400	CDC
Dominique Marcel*	42 600	CDC
Jérôme Gallot	30 400	CDC
André Laurent Michelson	30 400	CDC
Franck Silvent	22 800	CDC
Pierre Heriaud	3 800	L'intéressé
Xavier Musca, représentant l'État	19 000	Trésor Public
Henri Proglio*	28 150	L'intéressé
Alexandre Lamfalussy*	44 900	L'intéressé
Antonio Borges*	33 450	L'intéressé
Philippe Baumlin <sup>(1)</sup>	30 400	L'intéressé
<b>Total</b>	<b>636 550</b>	

  

Nom des censeurs	Montant versé en 2008 au titre de l'exercice 2007 en €	Bénéficiaire
Jacques Hornez	22 800	MGEN
Bernard Comolet	26 600	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	26 600	L'intéressé

\* Mandataire social également membre d'un comité spécialisé.

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Nota : l'Assemblée générale du 22 avril 2008 sera appelée à se prononcer sur l'augmentation de l'enveloppe globale des jetons de présence actuellement fixée à 550 000€.

Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2006

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 en €	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry*	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	22 800	Sopassure
Jean-Paul Bailly*	22 050	Sopassure
Patrick Werner*	31 950	Sopassure
Charles Milhaud*	7 600	Sopassure
Nicolas Mérindol*	31 950	Sopassure
Francis Mayer*, représentant de la CDC	11 400	CDC
Étienne Bertier	11 400	CDC
Dominique Marcel*	25 100	CDC
Jérôme Gallot	19 000	CDC
André Laurent Michelson	11 400	CDC
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	7 600	Trésor Public
Henri Proglio	19 000	L'intéressé
Jacques Hornez	11 400	MGEN
Alexandre Lamfalussy*	37 300	L'intéressé
Antonio Borges	19 000	L'intéressé
Philippe Baumlin <sup>(1)</sup>	19 000	L'intéressé

\* Mandataire social également membre d'un Comité spécialisé.

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Nom des censeurs	Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	19 000	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	19 000	L'intéressé
<b>Total</b>	<b>345 950</b>	

Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2005

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 en €	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry*	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	15 200	Sopassure
Jean-Paul Bailly*	13 700	Sopassure
Patrick Werner*	27 400	Sopassure
Charles Milhaud*	17 500	Sopassure
Nicolas Mérindol*	27 400	Sopassure
Francis Mayer*, représentant de la CDC	21 300	CDC
Étienne Bertier	7 600	CDC
Dominique Marcel*	27 400	CDC
Jérôme Gallot	15 200	CDC
Jean-Pierre Menanteau	11 400	L'intéressé
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	15 200	Trésor Public
Henri Proglio	7 600	L'intéressé
Jacques Hornez	11 400	MGEN
Alexandre Lamfalussy*	29 700	L'intéressé
Antonio Borges	15 200	L'intéressé
Philippe Baumlin <sup>(1)</sup>	15 200	L'intéressé

\* Mandataire social également membre d'un comité spécialisé.

Nom des censeurs	Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	15 200	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	15 200	L'intéressé
<b>Total</b>	<b>308 800</b>	

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

#### 11.2.4 Déclarations concernant les mandataires sociaux

Selon les déclarations effectuées à la Société par les mandataires sociaux :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux ;
- aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

#### Conflits d'intérêts

En dehors des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales n'a été conclue par la Société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la Société.

Aucun des mandataires sociaux n'a déclaré avoir un conflit d'intérêt entre la Société et ses intérêts privés.

Aucun contrat de service dont les termes prévoient l'octroi d'avantages ne lie les mandataires sociaux à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

### 11.3\_Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes en 2007

En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	780		655	
CNP IAM	92		92	
Cimo	30			
Préviposte	64			
ITV			50	
SCI AEP 3	15			
SCI AEP 4	15			
SAS Immobilière PB6	7			
SCI Assurimmeuble	5			
Global			87	
Global Vida			63	
CNP Vida			81	
Assurbail	35		35	
CNP International			20	
Caixa Seguros			257	
CNP Capitalia Vita			501	
PERP CNP Assurances	9		7	
<b>Autres missions accessoires et autres missions d'audit</b>	<b>90</b>		<b>150</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>1 142</b>	<b>100 %</b>	<b>1 998</b>	<b>100 %</b>
Autres prestations				
<b>Total</b>	<b>1 142</b>	<b>100 %</b>	<b>1 998</b>	<b>100 %</b>

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes, à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances et le coût du contrôle H3C.

## Honoraires des Commissaires aux comptes en 2006

En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	453		453	
CNP IAM	90		90	
Cimo	32			
Préviposte	64			
ITV			49	
Écureuil Vie	344			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	16			
SAS Immobilière PB6	6			
SCI Assurimmeuble	6			
Global			85	
Global Vida			61	
Assurbail	32		32	
CNP International			19	
Caixa Seguros			362	
CNP Capitalia Vita			512	
<b>Autres missions accessoires et autres missions d'audit</b>	<b>404</b>		<b>819</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>1 461</b>	<b>100%</b>	<b>2 482</b>	<b>100%</b>
Autres prestations				
<b>Total</b>	<b>1 461</b>	<b>100%</b>	<b>2 482</b>	<b>100%</b>

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

## Honoraires des Commissaires aux comptes en 2005\*

En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	306		306	
CNP IAM	88		88	
Cimo	31			
Préviposte	58			
ITV			48	
Écureuil Vie	255			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	13			
SAS Immobilière PB6	10			
SCI Assurimmeuble	5			
Global			105	
Global Vida			80	
Assurbail	38		38	
CNP International			18	
Caixa Seguros			165	
CNP Capitalia Vita				
<b>Autres missions accessoires et autres missions d'audit</b>	<b>889</b>		<b>602</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>1 707</b>	<b>100 %</b>	<b>1 450</b>	<b>100 %</b>
Autres prestations				
<b>Total</b>	<b>1 707</b>	<b>100 %</b>	<b>1 450</b>	<b>100 %</b>

\* Pour rendre l'analyse du poste "Certification, examen des comptes individuels et consolidés" plus cohérent d'année en année, ont été reclassées en 2005 les missions de mise en place des IFRS, reclassées dans "Autres missions accessoires et autres missions d'audit".

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.